

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 143

MONTRÉAL, LE MERCREDI 19 JUIN 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

LE MONDE

L'ÉCONOMIE

CULTURE

## Faire échec à l'intolérance

Des atteintes aux droits de la personne dans 146 pays  
PAGE B 5



Ultramar promet les meilleurs prix  
PAGE B 1



Comment le FM de la SRC entend rester «distinct»  
PAGE B 8

De la loi fédérale C-33 à la loi québécoise 133, d'une enquête publique à une décision judiciaire, la voie difficile de la tolérance se déploie. Lentement. Sûrement. Chaque petite victoire fait ressortir, en la rendant plus intolérable, la discrimination flagrante dont les homosexuels sont encore l'objet au Canada.

**A**u cours des récents mois, la Chambre des communes et l'Assemblée nationale ont adopté, chacune de son côté, une loi visant à rendre illicite la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Toutefois, les gouvernements tardant à tirer pleinement les conclusions et conséquences de leurs louables positions de principe, ce sont les tribunaux qui, une fois de plus, tracent à coups de précédents la laborieuse recherche de l'égalité. Quand les élus n'osent assumer leurs lourdes responsabilités, les tribunaux prennent la relève.

Ainsi, la décision rendue jeudi dernier par le Tribunal fédéral des droits de la personne est à marquer d'une pierre blanche sur la longue marche vers le respect. Le refus de consentir aux couples homosexuels les mêmes avantages sociaux qu'aux couples hétérosexuels non mariés est illégal et inconstitutionnel, estime l'organisme quasi judiciaire. S'appuyant sur des décisions de la Cour suprême et de cours intermédiaires, le Tribunal décrète: «Le refus d'accorder à un partenaire de même sexe les avantages découlant de l'emploi qui, autrement, seraient accordés à des partenaires de sexe opposé vivant en union de fait est un acte discriminatoire fondé sur le motif illicite de l'orientation sexuelle.»



Cette sentence ne s'inscrit pas dans la foulée de la loi C-33 adoptée récemment aux Communes (mais non encore en vigueur), qui ajoute l'orientation sexuelle comme motif de discrimination illicite, aux termes de la loi sur les droits de la personne. Toutefois, la décision du Tribunal oblige le gouvernement fédéral et ses agences, à titre d'employeurs, à offrir à leurs employés qui font partie de couples de même sexe toute la gamme des avantages sociaux dont bénéficient les fonctionnaires formant des couples hétérosexuels. Si le gouvernement est disposé à payer pour déménager le mobilier et la chatte, il doit l'être également pour les frais du conjoint de fait, fût-il de même sexe. Ottawa ne devrait pas en appeler de ce jugement: il relève uniquement de la justice et de l'équité envers ses employés, ainsi que de sa neutralité envers tous ses employés. C'est une reconnaissance de la réalité, pas un jugement de valeur. Il ne s'agit pas d'une décision qui accorde un statut spécial ou exceptionnel à qui que ce soit, note le Tribunal avec pertinence. Il s'agit plutôt d'une chance égale de vivre sa vie librement, à l'abri de la discrimination illicite prévue par la Charte des droits. Il n'est pas non plus question, dans ce cas, d'avantages sociaux discrétionnaires mais de bénéfices liés à l'emploi, et donc gagnés par l'employé. Si l'égalité n'est pas un vain mot, elle doit se manifester en cette matière névralgique, quelle que soit l'orientation sexuelle des intéressés et quoi que chacun puisse en penser en son âme et conscience.

Dans son dernier rapport, en mars dernier, le président de la Commission canadienne des droits de la personne a rappelé au gouvernement que la déclaration des Nations unies et la loi canadienne relatives aux droits de la personne disent que tous les humains sont égaux en droits. Cela ne signifie pas «tous sauf les homosexuels», ajoute Max Yalden, pour qui l'inaction gouvernementale équivaut à un «acquiescement à l'intolérance». Depuis lors, soit le 9 mai, les Communes ont finalement adopté, dans la dissension, le projet de loi C-33 modifiant la loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Arrachée de haute lutte et promise depuis des années, surtout par les libéraux de M. Chrétien, cette correction, mineure en soi, est d'une importance stratégique pour l'évolution de la situation.

Pour sa part, le Québec a aussi franchi une autre étape avec la sanction, jeudi dernier, de la loi 133 interdisant aux employeurs et aux assureurs de discriminer les couples homosexuels dans les conventions collectives, les régimes de retraite et les contrats d'assurance. Comme celui d'Ottawa, on peut reprocher au gouvernement du Québec de ne pas définir ce qu'est un conjoint de fait, laissant cette tâche aux tribunaux.

Dans les deux capitales, il y a quand même progrès; d'une étape à l'autre, l'intolérance recule. On passe lentement «de l'illégalité à l'égalité», pour reprendre le titre du rapport de consultation de la Commission des droits de la personne du Québec, déposé en juin 1994.

Avec son «bill omnibus» et son célèbre «l'Etat n'a rien à voir dans les chambres à coucher de la nation», le premier ministre Trudeau a sorti l'homosexualité de l'illégalité en 1969. En 1977, le Québec a été la première province à inclure dans sa charte l'orientation sexuelle comme motif interdit de discrimination. Mais dans les faits, l'égalité de traitement dont doivent théoriquement bénéficier les gays et lesbiennes ne s'est pas encore réalisée, notamment dans des régimes d'avantages sociaux.

Pour faire échec à l'intolérance, la décision du Tribunal fédéral est donc une étape capitale, à respecter.

INDEX		MÉTÉO	
Agenda.....	B7	Montréal	Eclaircies le matin.
Avis publics.....	B4	Nuageux avec 30%	de probabilité
Classées.....	B6	d'averses par la suite.	Max: 25
Culture.....	B8	Québec	Ensoleillé avec
Économie.....	B1	passages nuageux.	Max: 26
Éditorial.....	A8		Détails en A 4
Le monde.....	B5		
Mots croisés.....	B4		
Les sports.....	B6		

## Montréal réclame 60 millions

### Pour résoudre les problèmes de la Ville, Forcillo propose à Québec de taxer les banlieusards ou de rétablir le péage sur les ponts

**BRIAN MYLES**  
LE DEVOIR

La Ville de Montréal réclame à Québec un pacte fiscal de 60 millions de dollars en 1997, question de venir à bout de ses problèmes financiers.

A ce jour, le gouvernement a consenti une aide de 33 millions seulement à la Ville de Montréal pour l'année prochaine. Le vice-président du comité exécutif, Sammy Forcillo, tentera de soutirer dans les semaines à venir un

montant additionnel de 27 millions à Québec.

«L'objectif cette année est de 60 millions, a confirmé hier M. Forcillo au *Devoir*. Il manque 27 millions, [mais] je continue à négocier.»

M. Forcillo, responsable des finances publiques à la Ville de Montréal, fera bientôt valoir ses arguments auprès du ministre des Affaires municipales, Remy Trudel, et du ministre d'Etat à la Métropole, Serge Ménard. Une rencontre entre les trois politiciens est prévue «dans les prochains jours, sinon les prochaines semaines», a

confirmé hier un porte-parole du ministre Trudel.

«Mes téléphones sont faits. J'attends qu'on puisse discuter», a indiqué pour sa part M. Forcillo, qui se montre plutôt confiant.

«Nos relations sont excellentes avec le bureau du premier ministre, avec le bureau de M. Ménard et de M. Trudel», a expliqué le conseiller du district de Saint-Jacques. «J'ai toujours été un optimiste de nature, a-t-il

VOIR PAGE A 10: VILLE

### «À portée de mains»

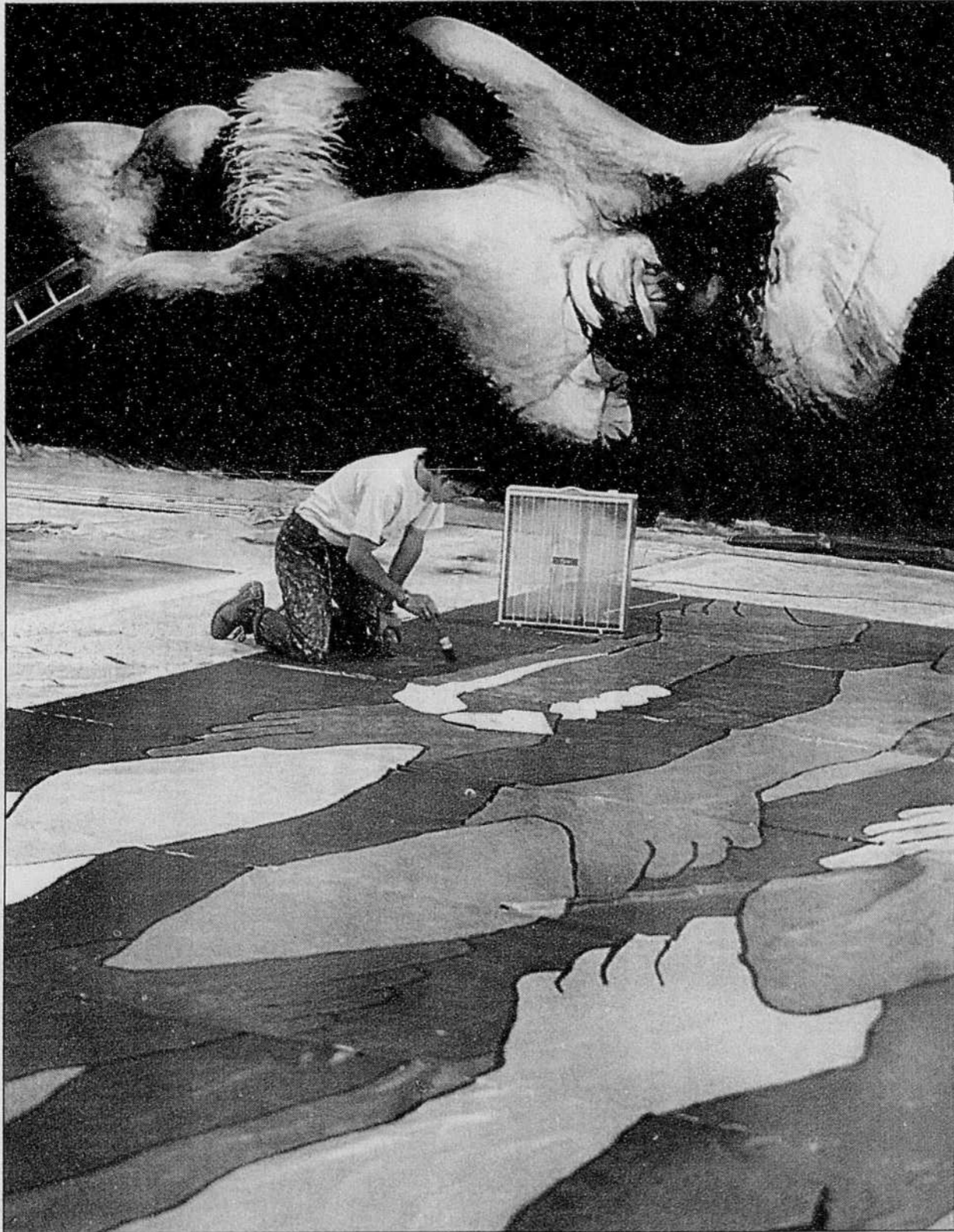


PHOTO JACQUES NADEAU

**SOUS** l'œil bienveillant de Jean Duceppe, les Québécois de toutes origines se serrent la main. On s'affairait hier aux préparatifs du défilé de la Fête nationale du Québec, qui s'emparera de la rue Sherbrooke, le 24 juin prochain. L'image «À portée de mains», qui reçoit ici ses derniers coups de pinceau, fera partie d'un tableau allégorique rendant hommage à l'esprit de solidarité des Québécois.

POLITIQUE

### Chrétien opte pour la stratégie des petits pas

PAGE A 5

### Commissions scolaires linguistiques

## Guerre ouverte contre le «projet du Centaur»

La communauté anglophone sortira grande gagnante de la réforme Marois, estime le milieu montréalais

PAUL CAUCHON  
MICHEL VENNE  
LE DEVOIR

Le milieu montréalais se prépare à partir en guerre contre le projet de création de commissions scolaires linguistiques de la ministre Pauline Marois.

Une large coalition d'organismes prendra en effet position ce matin contre le projet tel que présenté la semaine dernière par la ministre, qui prévoit la mise en place de structures scolaires linguistiques à l'été 1998, avec de nouvelles commissions scolaires qui comporteraient des comités confessionnels.

De leur côté, des militants péquistes montréalais doutent que la ministre puisse réaliser ses objectifs d'intégration des immigrants avec un tel projet. Et plusieurs groupes estiment que c'est la communauté anglophone qui sort grande gagnante du projet Marois. L'Alliance des professeurs de Montréal qualifie d'ailleurs le plan Marois de «projet du Centaur», en référence au discours prononcé par Lucien Bouchard à la mi-mars devant la communauté anglophone au Centaur de Montréal, où le premier ministre avait promis aux anglophones de leur donner le contrôle de leurs institutions scolaires.

Une coalition *ad hoc* tient ce matin à Montréal une conférence de presse pour faire valoir que la seule solution possible de transformation du réseau scolaire montréalais réside dans le processus d'amendement constitutionnel, une voie refusée par la ministre Marois qui, avec son projet, tente de respecter les exigences de la Consti-



Pauline Marois

VOIR PAGE A 10: MAROIS

Libérations conditionnelles

## Vent d'ouest sur la société distincte

JEAN PICHETTE  
LE DEVOIR

**2.** Depuis quelques années, les lobbys de victimes de l'Ouest du pays exercent des pressions sur le gouvernement en faveur de l'abolition de la procédure permettant à un meurtrier de faire une demande de libération conditionnelle après avoir purgé 15 ans de sa peine. Le Québec fait à cet égard bande à part, même si cette province est, de loin, celle où le plus de demandes de révision judiciaire ont été acceptées. La société distincte pourra-t-elle résister longtemps au vent d'ouest qui souffle dans le domaine correctionnel?

Les défenseurs des droits des victimes de l'Ouest canadien ont trouvé, avec le Parti réformiste, une oreille attentive à la Chambre des

communes. Le discours sur «la loi et l'ordre», teinté d'un esprit de vengeance mettant l'accent sur la sécurité du public au détriment de la réhabilitation des criminels, résonne ainsi de plus en plus fort à la Chambre des communes. Pendant ce temps, le gouvernement du Québec ferme des prisons et cherche des alternatives à l'emprisonnement. «Le Québec est à contre-courant, reconnaît la directrice générale de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), Johanne Vallée. N'importe où en Amérique du Nord, si un mi-

nistre proposait d'aller dans la direction privilégiée par le Québec, c'est-à-dire celle de la réinsertion sociale, il ne resterait pas longtemps en

VOIR PAGE A 10: LIBÉRATIONS

## Eltsine rallie Lebed

Le général nationaliste devient secrétaire du Conseil de sécurité

Moscou (AFP) — Boris Eltsine a mis de son côté toutes les chances d'une réélection face au communiste Guennadi Ziouganov mais s'est attiré un allié bien remuant en ralliant à sa candidature le général nationaliste Alexandre Lebed, surprenant troisième du premier tour.

Fort de ses 15 % obtenus lors du scrutin de dimanche, le général Lebed a su négocier une entrée en force au Kremlin — il devient secrétaire du Conseil de sécurité avec des pouvoirs élargis et conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale —, obtenant même un adoubement du chef de l'Etat, qui a implicitement désigné en lui son successeur pour l'an 2000.

Boris Eltsine a sacrifié dans le même temps son fidèle ministre de la Défense Pavel Gratchev, ennemi intime du général Lebed et bête noire des démocrates, notamment pour son rôle de faucon dans le conflit en Tchétchénie.



Boris Eltsine

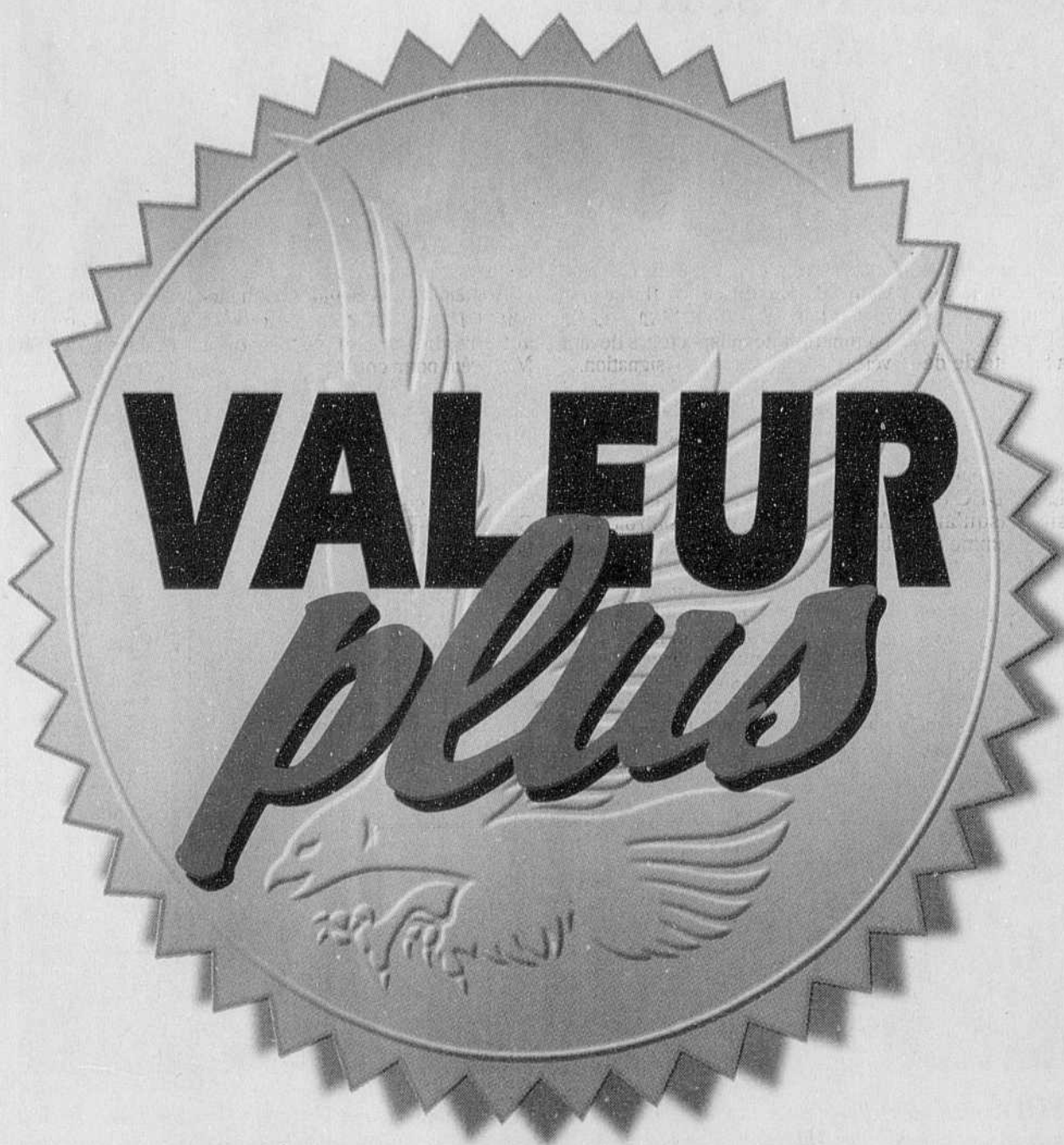
VOIR PAGE A 10: ELTSINE

L'ENGAGEMENT «VALEUR PLUS» D'ULTRAMAR



**« Notre but est clair:  
vous offrir des essences  
de haute qualité  
à des prix imbattables. »**

(Alain Ferland, président Ultramar)



**Parce que ce qui compte,  
c'est ce que ça vous coûte à la pompe.**

Au cours des dernières années, Ultramar a tout mis en oeuvre pour faire de sa raffinerie l'une des plus modernes et des plus efficaces en Amérique du Nord.

Ultramar est maintenant fière de vous faire partager le fruit de ses efforts. Voici «VALEUR PLUS», un engagement réel à vous offrir des essences de haute qualité à des prix imbattables\*.

Partout où vous verrez le sceau «VALEUR PLUS», soyez assuré qu'on vous en donnera toujours plus.

Dans le cadre de son nouvel engagement, Ultramar a également mis sur pied un Programme de Surveillants des Prix dans toutes les régions. Notre ligne «service à la clientèle» est également disponible pour répondre à vos commentaires;

**contactez le 1 800 363-6949.**

Notre but : que vous ne trouviez pas de meilleur prix sur le marché.



Seulement au Québec



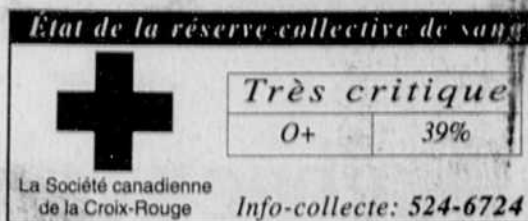
**On n'a pas fini  
de vous en donner.**

\*Le Programme de Surveillants des Prix vise à vous offrir le prix le plus bas sur le marché dans chaque zone desservie par Ultramar. Si nous voyons un prix plus bas à l'intérieur de la zone dans laquelle se trouve votre station, nous ajusterons rapidement notre prix. Pour en savoir plus long sur la zone où vous êtes ou pour obtenir tous les détails du programme, consultez les informations affichées à l'intérieur des stations participantes.

N'inclut pas le carburant diesel. Pour types de service équivalents. Dans les stations où vous voyez le sceau «Valeur Plus.»

# LE DEVOIR

# MONTREAL



## L'hôpital Maisonneuve-Rosemont perd ses médecins

L'incertitude face au statut universitaire entraîne une saignée

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Alors que le ministre de la Santé tarde à prendre une décision sur le statut universitaire de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, pas moins de 14 médecins spécialistes ont déjà déserté l'hôpital de l'est de l'île et une vingtaine d'autres s'apprêtent à en faire autant au cours des prochains mois, de sorte que l'hôpital pourrait avoir peine à répondre aux besoins des patientes qui y accouchent cet été.

C'est du moins le sombre portrait qu'ont dressé hier des représentants du comité de sauvegarde de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, en attente depuis 16 mois d'une décision face au statut universitaire de leur établissement. En février 1995, le ministre Rochon confirmait le statut universitaire des hôpitaux Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu mais mandatait un comité d'étudier si le même statut devait être accordé aux hôpitaux Maisonneuve-Rosemont et Sacré-Cœur.

«La lenteur de la prise de décision commence à avoir des répercus-

sions extrêmement problématiques pour l'hôpital», a tonné hier Jean-Claude Baudinet, président de ce comité de sauvegarde.

De fait, le Dr Gilles Jobin, président du Conseil des médecins, pharmaciens et dentistes (CMDP) de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a livré hier un décompte assez consternant: 14 médecins ont déjà quitté l'hôpital et cinq autres s'apprêtent à partir au cours des prochains mois. «Cela veut dire que nous avons perdu 7 % de nos effectifs parce que notre statut demeure incertain. Avant, nous n'avions jamais eu de problèmes à recruter des médecins», a déploré le Dr Jobin, dont l'hôpital compte 265 spécialistes.

L'hôpital a récemment perdu deux anesthésistes, un de ses chirurgiens vasculaires a quitté pour pratiquer dans l'Ouest canadien, deux de ses quatre anatomo-pathologistes ont été embauchés par des hôpitaux anglophones, deux dermatologues et un rhumatologue ont été repêchés par les hôpitaux Notre-Dame et Saint-Luc, et cinq gynécologues-obstétriciens ont quitté pour diverses raisons.

«Il est possible que nous éprou-

vions des difficultés à répondre aux accouchements cet été. Nous avons perdu le tiers de nos effectifs en obstétrique au cours des derniers mois. Si cela ne nuit pas aux patients, alors moi, je démissionne!», déclare M. Jobin.

Selon ce dernier, ces départs en série sont directement liés à l'incertitude qui entoure l'avenir de l'hôpital au sein du réseau universitaire.

### Principal employeur

L'hôpital ne parvient pas non plus à combler deux postes de chef de département en anesthésie et en anatomo-pathologie, a-t-il ajouté. Difficile, en effet, de convaincre des médecins qui ont toujours brillé dans les milieux académiques de venir diriger des départements dans un hôpital qui risque de perdre sa place dans le réseau universitaire. A l'heure actuelle, l'hôpital est non seulement un des plus importants de la région en ce qui a trait au volume de patients desservis (450 000) mais il constitue aussi le principal employeur de l'est de Montréal.

«Pourquoi le Dr Rochon laisse-t-il l'incertitude nuire au fonctionnement d'un des meilleurs hôpitaux du Québec, tout en sachant que la confirmation du statut universitaire et de la mission de cet hôpital n'entraînerait aucun coût ni investissement additionnel pour le gouvernement du Québec?», a fait valoir de son côté Roger Hébert, président de l'association de développement économique de l'Est montréalais, Pro-Est.

Selon le directeur de l'hôpital, André Ducharme, la stratégie du ministre Rochon est d'attendre qu'une entente formelle soit conclue entre les hôpitaux du centre-ville pour jeter les bases du CHUM avant de décider du sort de son hôpital. Or, si le ministre tarde à prendre sa décision, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont pourrait avoir eu le temps de subir une saignée dont il risque de ne jamais se remettre. «Est-ce qu'on va démolir ce qui existe ici parce qu'on essaie de créer quelque chose de nouveau au centre-ville? Nous, on veut tout simplement continuer à jouer notre rôle, sans investissements.»

### Sauvetage de Renaud-Bray

## Champigny a pris contact avec le Fonds de solidarité

Rien n'est encore coulé dans le ciment

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Le président de Champigny, Raymond Talbot, a pris contact avec le Fonds de solidarité de la FTQ voici deux semaines et a demandé si la société a capital de risque consentirait un investissement advenant le regroupement des librairies Champigny et Renaud-Bray. Il lui a été répondu d'arrêter le principe de la fusion avec Pierre Renaud et de soumettre formellement un dossier au Fonds; on lui a dit qu'une réponse lui serait donnée dans deux semaines.

Voilà ce qu'a précisé hier au Devoir le directeur des communications du Fonds de solidarité, Jean-Yves Duthé. Celui-ci ajoute que le président de Champigny garde l'initiative, qu'il a apparemment laissé ouvert le choix du nouvel actionnaire, mais qu'il sait le Fonds ouvert à un investissement éventuel.

Ni Pierre Renaud, président de Renaud-Bray, ni Raymond Talbot, président de Champigny, n'ont vou-

lu commenter la situation hier. Ils se sont réunis tous deux durant une grande partie de l'après-midi.

De son côté, le président de Dimédia, Pascal Assathian, a tenu à préciser qu'il voit la SODEC dans le dossier mais pas comme seul investisseur, car la SODEC a déjà des prêts importants qui sont consentis aux deux groupes de libraires.

Le président de la Société de développement des entreprises culturelles, Pierre Lampron, précise en effet qu'un prêt de 450 000 \$ est déjà en cours avec Renaud-Bray et qu'il a un autre prêt plus important encore avec Champigny. La SODEC est donc dans le dossier jusqu'aux oreilles et ne se voit pas comme un troisième investisseur indépendant. On préfère la venue d'une société à capital de risque, mais Pierre Lampron n'exclut pas d'arrondir les angles au besoin.

Bref, personne n'est prêt à s'avancer sur la composition du capital-actions de la nouvelle société Renaud-Bray. On sait seulement que l'atmosphère du milieu culturel est

favorable à une fusion des deux groupes depuis l'assemblée des créanciers. Cela n'était pas évident vendredi dernier.

Toutefois, les vautours attendent dans le ciel pour sauter sur la faille si une entente ne survient pas rapidement. En ce sens, il y a par exemple eu désaccord lundi sur la nomination des inspecteurs devant vérifier les stocks en consignation.

On signale que le vice-président André Gourd, bras droit de Pierre Péladeau, était sur place, de même que Pierre L'Espérance, président de Sogides. L'un est un acteur important dans le milieu du disque avec Archambault, l'autre contrôle la librairie Garneau, le troisième joueur en librairie.

Certains laissent entendre que l'humeur était au regroupement de tous les acteurs voici un mois, qu'on craignait la venue de Virgin Megastore ou l'expansion des librairies Cole et HMV. On signale que la venue du magasin Chapter's, qui ouvre une succursale agrandie à l'angle de Peel et Sainte-Catherine,

fait peur. Certains parlent des nouveaux magasins de 100 000 pieds carrés vis-à-vis les 5000 pieds carrés des librairies Garneau. Des demandes de financement pour un regroupement de tous les acteurs ont été envisagées par plus d'un acteur.

Archambault et Sogides souhaiteraient un regroupement de tous les acteurs du livre et du disque à Montréal pour contrer les chaînes américaines. Le problème, dit-on, c'est que Pierre Péladeau veut 100 % des actions et que chacun des autres acteurs veut aussi 51 % des actions.

Dans ce contexte, une entente Champigny-Renaud ne fait pas l'affaire des autres groupes mais s'avère plus facile à réaliser à court terme qu'un regroupement général du livre et du disque. On souligne que le livre francophone n'est pas le marché naturel des grandes chaînes américaines. Depuis lundi, Champigny a pris la première position pour le livre français. On attend de voir la prochaine carte que va jouer Champigny.

## Condos en plein air

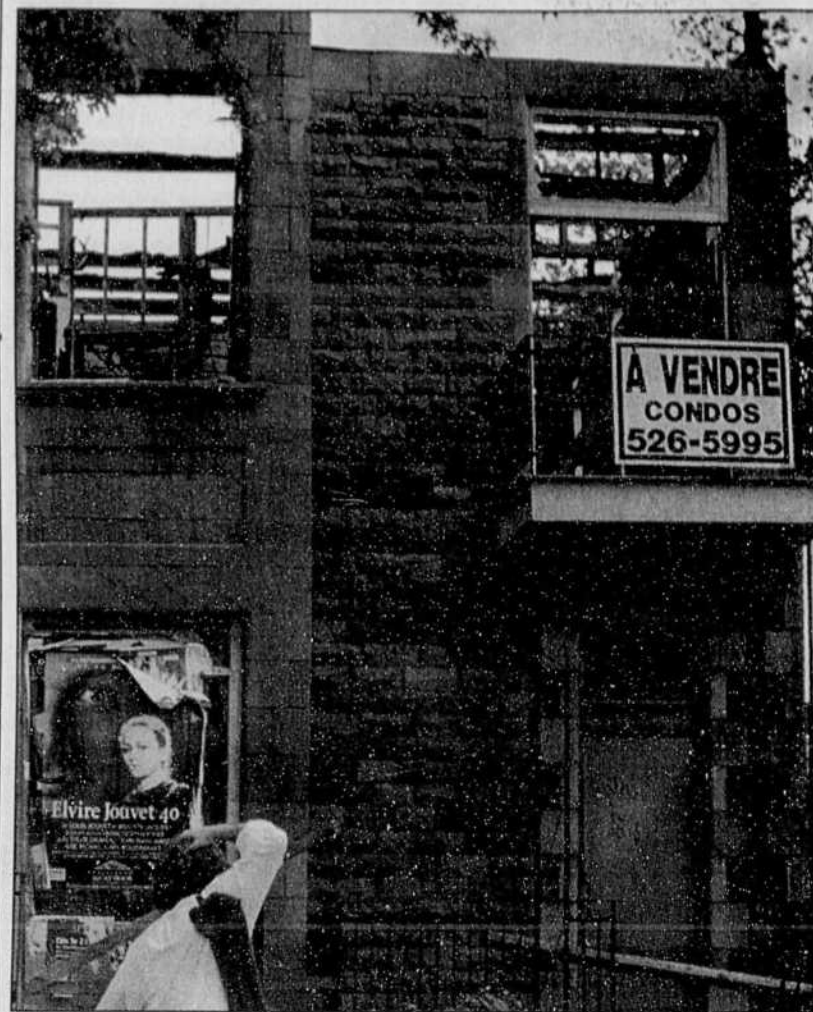


PHOTO JACQUES NADEAU

CET ÉDIFICE incendié du Plateau Mont-Royal avec lequel on veut faire des condominiums a tout pour ravir les amateurs de grand air. Quoi de mieux, en effet, pour profiter d'une nuit étoilée ou encore se faire doré au soleil?

### EN BREF

#### HAUSSE DE LA TAXE SCOLAIRE

Surprise de taille pour les contribuables montréalais, alors que le Conseil scolaire de l'île de Montréal a adopté lundi soir une proposition qui entraînera une hausse de 23,7 % de la taxe scolaire pour 1996-1997. A compter du prochain compte de taxe cet été, le taux de la taxe scolaire passera donc de 17,4 cents par 100 \$ d'évaluation à 21,5 cents. Concrètement, les propriétaires d'une maison évaluée à 150 000 \$ devront déboursé plus de 60 \$ supplémentaires cet été. Cette hausse découle largement

du dernier budget gouvernemental, alors que la ministre de l'Éducation Pauline Marois avait autorisé les commissions scolaires à hausser le compte de taxe pour compenser les compressions gouvernementales dans le secteur de l'éducation.

#### LES INGÉNIEURS APPUIENT DORVAL

(Le Devoir) — Le président de l'Ordre des ingénieurs, Bernard Lamarre, a déclaré que l'enjeu du nouvel aéroport n'est ni technologique ni environnemental mais économique. Pour l'Ordre, le maintien du statu quo est inacceptable. Il ne ferait que des perdants.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

### PROFESSIONNEL SENIOR MARKETING ÉTUDE DE MARCHÉ

Centre abritant bureaux d'études et firme de sondage recherche locataires-partenaires.

Bureaux entièrement aménagés disponibles incluant téléphonie, informatique et réception. Accès à un central téléphonique informatisé de 25 postes de travail.

Vous êtes senior, reconnu dans votre milieu et les opérations de sondage ou de télémarketing représentent une part importante de vos activités; nous aimerions vous rencontrer. Confidentialité assurée.

Le Devoir, dossier # 1560  
2050 de Bleury, 9e Étage, Montréal, Qc H3A 3M9



Conseil des arts et des lettres du Québec

Offre d'emploi

### Secrétaire du Conseil et directrice ou directeur de la planification

Un poste stratégique dans le domaine des arts et des lettres

#### Mandat

Sous l'autorité de la Présidente-directrice générale, assurer l'élaboration et la mise en oeuvre de la planification stratégique du Conseil et coordonner les processus d'élaboration, de révision et d'évaluation des orientations, des politiques et du plan d'activités du Conseil. Produire des statistiques et des analyses, développer des outils de gestion qui permettent d'assurer la mise en oeuvre cohérente des orientations et moyens d'actions retenus par le Conseil. Agir à titre de Secrétaire du Conseil, assurer le soutien au bon fonctionnement et au suivi des décisions du conseil d'administration et du comité exécutif. Coordonner les travaux de trois comités permanents du Conseil: le comité de développement, le comité des programmes et le comité des régions. Coordonner les relations avec les ministères et organismes impliqués dans le dossier de la culture.

#### Conditions d'admission

Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise. Avoir au moins huit (8) années d'expérience dans l'exercice d'activités de niveau professionnel ou d'encadrement comprenant: a) un minimum de deux (2) années d'expérience dans un secteur d'activités connexe aux arts et aux lettres; b) un minimum de deux (2) années d'expérience dans des activités d'encadrement. Posséder une excellente connaissance des langues française et anglaise, parlées et écrites.

Date limite d'inscription: 1er juillet 1996

Échelle salariale: Selon les politiques en vigueur  
Lieu de travail: Montréal ou Québec

#### Inscription

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au Conseil des arts et des lettres du Québec, à l'attention de Mme Marie-France Rivard, Direction de l'administration, 79, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage, Québec (Québec) G1R 5N5. Renseignements: M.-F. Rivard (418) 528-2277 ou 1 800 897-1707.

### Lancement d'un ouvrage

## Les «vieux amis» des Petits Frères des Pauvres se racontent

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Ils ont raconté un voyage en voilier autour du monde, une mésaventure en chaloupe ou les inconvénients d'être petit. Leur âge varie de 71 à 91 ans.

Ce sont les Vieux Amis des Petits Frères des Pauvres, qui viennent de publier un recueil de textes écrits de leur main, illustrés par des enfants de l'école Marie-Rollet, A Montréal.

Le projet a été lancé par les Petits Frères des Pauvres au cours de la dernière année. Hélène Bourbonnais, 79 ans, a raconté une anecdote vécue dans son enfance. «Je l'ai écrite sous le nom de ma sœur décédée, Rita», dit-elle.

Hélène est issue d'une famille de dix enfants dont il ne reste plus qu'elle, la plus jeune, et l'aînée, sa sœur Marguerite, âgée de 95 ans. Hélène a un fils et a perdu son mari en 1982. La maison des deux sœurs a également passé au feu il y a trois ans. Les deux femmes vivent ensemble et ont encore les forces d'aller faire leurs courses à pied. «Il faut aller loin parce que les magasins avoisinants vendent cher», dit-elle.

Mme Bourbonnais a été longtemps bénévole aux Petits Frères des Pauvres avant de profiter elle-

même des services. Elle essaie encore de donner un coup de main quand elle peut.

Pour sa part, Jean-Jacques Serre, qui relate, dans le recueil, le voyage en mer et autour du monde de deux chiens et deux chats, a lui-même été marin. Aveugle, il a fait enregistrer son récit qui a été ensuite transcrit par son bénévole attiré aux Petits Frères des Pauvres.

Pour sa part, Rachel Morin a aussi fasciné les enfants avec son histoire intitulée *Quand je serai grande*. Cette dame, âgée de 90 ans, est restée de petite taille toute sa vie, bien qu'elle ait toujours mangé beaucoup de soupe, si on en croit son récit, la morale étant peut-être qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on dit dans les chansons.

Hier, les 17 enfants de niveau préscolaire et primaire de l'école Marie-Rollet qui ont fait les illustrations du livre s'étaient rendus dans les locaux de l'organisme pour participer au lancement du livre.

L'ouvrage a été reproduit à 500 exemplaires et a été donné en cadeau de fin d'année aux enfants de l'école Marie-Rollet.

«Il faut aussi souligner la participation des parents», disait hier une porte-parole des Petits Frères des Pauvres. Les enfants ont en effet dû mettre l'histoire en sketches avant de

la dessiner et d'apporter leurs esquisses chez eux pour se faire aider par leurs parents.

Les échanges entre les générations sont un volet d'activité important des Petits Frères des Pauvres.

Au moins de mai dernier, les personnes ayant participé à ce projet se sont réunies au camp des Petits Frères à Oka, avec d'autres enfants et d'autres aînés participant à un programme de correspondance.

ma

marie allaire  
PRÊT-À-PORTER

50% de rabais  
à 60%

GRAND SOLDE  
sur marques prestigieuses telles que

Mondi Tanya de Luca  
Lucia Valzère

1588, rue Fleury Est, Montréal  
(514) 384-4808

### COUSTURE HONORÉE

(Le Devoir) — La Chambre de commerce a coiffé Arlette Cousture, du titre de Grande Montréalaise

et elle a fait de même pour Gretta Chambers, la chancelière de l'Université McGill, de même que pour Serge Saucier, président de Raymond, Chabot.

• LES ACTUALITÉS •

Dragage du Saint-Laurent

# Québec veut d'autres études d'impacts

LOUIS-GILLES FRANCEUR  
LE DEVOIR

Québec «ne peut se satisfaire de l'étude d'impacts présentée» par le Port de Montréal et la Garde côtière canadienne en rapport avec le projet de dragage des hauts fonds du chenal maritime en raison de l'importance de ses impacts potentiels. C'est ce qu'affirme au nom du gouvernement québécois le sous-ministre adjoint de l'Environnement et de la Faune (MEF), André Harvey, dans un «avis préliminaire» expédié aux promoteurs fédéraux le 14 juin, un avis dont une copie a fait un détour au *Devoir*. Ces «avis» sont requis par la Loi canadienne de l'environnement (LCE), qui oblige les promoteurs fédéraux à consulter ministères et gouvernements pour cerner les enjeux et impacts de leurs projets. Sur la foi de cet examen, le ministre fédéral responsable du projet devra décider si les impacts sont suffisamment importants ou suscitent assez de questions dans le public pour justifier

une étude d'impacts exhaustive et une audience publique. Or, c'est à peu près ce que Québec dit en termes diplomatiques à Ottawa. En effet, le sous-ministre Harvey écrit à propos de ce dragage de 350 000 tonnes métriques «qu'il y aurait lieu d'appliquer avec toute la rigueur nécessaire le principe de précaution et de produire une étude d'impacts la plus exhaustive possible, tenant compte de la justification du projet, des impacts cumulatifs, de la perte d'habitat et des conséquences sur la faune et la flore ainsi que des changements prévisibles au régime hydrique du Saint-Laurent». Le MEF relève «entre autres une faiblesse quant au programme de suivi des sites de mises en dépôt» (des sédiments relargués au fond du fleuve). Il faudrait, ajoute le ministre, vérifier la stabilité de ces dépôts pour en prévenir l'érosion et vérifier s'ils peuvent être recolonisés par la faune benthique. Selon le MEF, les promoteurs fédéraux «ne devraient pas prétendre, comme ils le font, que le projet n'en-

traîne aucune perte nette d'habitat. Notre analyse préliminaire va dans le sens du contraire». Ainsi, note M. Harvey, le MEF craint qu'on ne déverse les sédiments dragués sur des sites jugés acceptables parce que mal ou peu analysés! Le ministère s'inquiète aussi des dépôts aquatiques qu'Ottawa entend utiliser, lesquels «pourraient poser des contraintes majeures pour les espèces fauniques, plus particulièrement dans le secteur du lac Saint-Pierre». Le sous-ministre note par ailleurs que le rejet de sédiments contaminés dans des secteurs sains du fleuve «irait à l'encontre d'une politique fédérale majeure de conservation des habitats, qui prévoit que quiconque présente un projet doit s'assurer que celui-ci n'entraîne aucune perte nette d'habitat». «L'avis» du Québec précise aussi que le récent *État du Saint-Laurent*, publié par Environnement Canada, relie les changements apportés aux courants du fleuve à des mortalités directes de poissons et à des impacts indirects «mais non moins dévastateurs». Un de ces impacts réside dans

la remise en suspension de sédiments contaminés. Le Québec se dit d'autre part surpris de constater que le Port de Montréal et la Garde côtière canadienne ont éliminé par mesure d'économie la possibilité d'utiliser les matériaux dragués pour aménager des sites propices à la faune. Selon l'analyse du MEF, cette «démonstration» n'est pas satisfaisante et il serait normal, quitte à revoir les budgets, d'envisager la possibilité d'atténuer les impacts du projet par des aménagements fauniques aux endroits réellement propices. En fin de compte, Québec note sur un ton plus sec que «les périodes d'intervention prévues [pour le dragage] ne sont pas conformes aux règles de l'art en la matière, qui veulent que l'on n'intervienne jamais par des travaux de dragage en période de frai». Quant aux autorités fédérales, elles tenaient hier une importante réunion interministérielle pour faire le point dans ce dossier, qui est loin de faire l'unanimité parmi les spécialistes et ministères fédéraux.

## Tipis rue Saint-Denis



PHOTO JACQUES NADEAU

DES ARTISANS et artistes autochtones ont envahi hier la place Pasteur en face de l'UQAM sur la rue Saint-Denis dans le cadre du festival *Présence autochtone*. Une installation de tipis et de tentes transforme la place en campement indien où l'on verra jusqu'à samedi des démonstrations d'activités traditionnelles comme la fabrication de capteurs de rêves. Vendredi, une cérémonie aura lieu sur le mont Royal au lever du soleil pour célébrer la Journée nationale des peuples autochtones. Samedi à 16h, il y aura un défilé de costumes traditionnels sur la rue Saint-Denis, fermée à la circulation pour l'occasion.

L'affaire somalienne

# Le général Boyle était allergique aux notes

Ottawa (PC) — Craignant apparemment les largesses de la Loi d'accès à l'information, le général Jean Boyle a donné l'ordre, l'été dernier, qu'on ne prenne pas de notes lors d'une réunion de la Défense consacrée à des questions délicates. Le major-général Brian Vernon, qui assistait à la rencontre, a raconté hier à la commission d'enquête sur les événements de Somalie que le

général Boyle, aujourd'hui chef d'état-major des Forces armées canadiennes, avait donné l'ordre exprès aux officiers de ranger leurs carnets. «Toute note que vous prendrez pourrait ressortir un jour», aurait-il dit. Le général Boyle était alors sous-ministre adjoint de la Défense responsable du personnel, mais il coordonnait aussi toute la stratégie de l'armée concernant les événements

de Somalie. La réunion était consacrée aux résultats d'un sondage qui indiquait que les soldats ne faisaient plus confiance à leurs supérieurs pour défendre leur réputation à la suite des incidents du Régiment canadien aéroporté en Somalie. M. Vernon a expliqué qu'il s'agissait là d'une question fort délicate et que le général Boyle avait demandé, «peut-être à la

blague», qu'on dépose les crayons. «Le ministère de la Défense recevait à cette époque de nombreuses requêtes [de journalistes] en vertu de la Loi d'accès à l'information», a-t-il rappelé. «Je ne savais pas à l'époque que des notes prises dans un carnet faisaient des lors partie des archives publiques», a avoué le major-général Vernon.

Justice et autochtones

# Un juge dénonce l'inaction gouvernementale

Le juge Coutu est sans nouvelles de Québec depuis des mois à propos des recommandations de son comité

MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

Le juge de la Cour du Québec et l'ancien président du comité consultatif sur l'administration de la justice en milieu autochtone, Jean-Charles Coutu, se dit déçu de l'inaction du gouvernement québécois dans ce dossier. Lors de la remise du rapport de son comité en novembre dernier, le ministre de la Justice, Paul Bégin, avait promis un plan d'action dès le début de 1996. On l'attend toujours.

«On nage dans l'indécision complète présentement, plaide le juge Coutu, qui participe ce soir à une table ronde dans le cadre du festival *Présence autochtone* de Montréal. Il n'y a toujours pas de plan d'action. Ce n'est pas un dossier qui est politiquement très intéressant pour le gouvernement.» Il dit ne pas avoir reçu de nouvelles de Québec depuis plusieurs mois au sujet des recommandations de son comité. «C'est toujours bien secret ce qui se passe dans les ministères, et les fonctionnaires en se-

raient à calculer le coût des recommandations de notre comité. En fait, les juristes du ministère de la Justice ont toujours peur d'avoir peur. A force de vouloir être blindés, ils deviennent complètement sclérosés.» Le juge Coutu, qui songe à outrepasser son obligation de réserve avant de prendre sa retraite s'il sent que la situation l'exige, travaille depuis 20 ans à adapter et à améliorer l'administration de la justice en milieu autochtone. Il a reçu en 1993 le prix de la Justice pour ses efforts dans le but de rendre la justice plus

accessible et plus adéquate. Le rapport de son comité publié en novembre s'intitulait *La Justice pour et par les autochtones*. «On a eu une réception très positive dans les communautés autochtones. Ils sont prêts de leur côté à faire des changements et à collaborer. Ils ne rejettent pas d'emblée le système judiciaire. Le but ultime de nos recommandations est de responsabiliser les communautés et leurs membres.» Le rapport Coutu suggère notamment de soutenir les communautés autochtones intéressées à adopter et

à adapter à leurs coutumes des formules de justice communautaire comme les comités de justice, les juges de paix, la médiation et la non-judiciarisation. En deux mots, on propose une justice à visage humain. «C'est exactement cela, poursuit le juge Coutu. Et il faut avoir une stratégie globale. Un projet-pilote qu'on laisse tomber après avoir créé toutes sortes d'attentes pendant deux ans serait inacceptable. Je suis dans le milieu depuis 20 ans et la situation s'est beaucoup détériorée.» Quant au coût des changements

qu'il propose, le juge estime que des économies pourraient être réalisées à long terme. «Ce ne serait pas si coûteux. Si le ministère démontre une volonté dans ce sens, les juges et les avocats vont suivre. C'est la formation des intervenants et le suivi dans les communautés qui coûteraient de l'argent. Mais qu'est-ce qu'on fait des prisons, ces écoles de crime? Il faut faire confiance aux gens et aux autochtones. Ils devront eux-mêmes arrêter d'attendre un gouvernement de pompiers qui ne fait qu'éteindre les feux.»

**LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA**

**MONTREAL**

Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
max 25	min 13	max 26	14/26	15/26

**QUEBEC**

Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
max 26	min 10	max 22	8/22	12/24

**OTTAWA**

Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
max 23	min 14	max 24	14/25	15/26

**Météo-Nautique**  
1 900 565-4000  
95¢/minute  
«La météo à la source»

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE**

**Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives**

La Commission de l'aménagement et des équipements est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques, à compter du 27 août 1996 sur le projet de loi n° 12, *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives*.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'aménagement et des équipements.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 16 août 1996 et être transmis en 25 exemplaires de format 21,5 cm sur 28 cm (8 1/2 pouces sur 11 pouces). Il devra être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à :

M. Line Béland  
Secrétaire de la Commission de l'aménagement et des équipements  
Secrétariat des commissions  
Hôtel du Parlement  
Bureau 3.28  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone : (418) 643-2722  
Télocopieur : (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE**

**Loi modifiant la Charte de la langue française et document de consultation intitulé : Le français langue commune : promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec**

La Commission de la culture est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques, à compter du 27 août 1996, sur le projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française* ainsi que sur le document de consultation intitulé : *Le français langue commune : promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec*.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 16 août 1996 et être transmis en 25 exemplaires de format 21,5 cm sur 28 cm (8 1/2 pouces sur 11 pouces). Il devra être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à :

M. Robert Jolicoeur  
Secrétaire de la Commission de la culture  
Secrétariat des commissions  
Hôtel du Parlement  
Bureau 3.28  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone : (418) 643-2722  
Télocopieur : (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

## • LES ACTUALITÉS •

Chute de 11,7% des livraisons de marchandises militaires à l'étranger

## Les contrôles sur les exportations d'armes seront resserrés

Le gouvernement canadien veut s'assurer que les armes ne tombent pas «entre de mauvaises mains»

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a annoncé hier un resserrement des contrôles sur les exportations canadiennes d'armes.

Dans une allocution prononcée devant le Parlement lors du dépôt du rapport annuel sur les exportations canadiennes d'armes, le ministre a indiqué que dorénavant le Canada s'assurera que ses armes «ne tomberont pas entre de mauvaises mains ou ne seront pas utilisées à des fins inacceptables».

Pour atteindre cet objectif, le ministre procédera à des analyses plus rigoureuses de l'état de la sécurité dans les pays auxquels les armes sont destinées «afin de prévenir les effets déstabilisateurs des ventes»; il prendra des mesures pour que «les armes ne soient pas utilisées contre des civils» et renforcera les contrôles

sur les exportations d'armes à feu pour «éviter qu'elles ne fassent l'objet d'un commerce illicite ou n'alimentent la violence locale».

Selon le *Rapport annuel 1995*, la valeur des exportations de marchandises militaires s'est chiffrée à 447 millions de dollars l'an dernier, une baisse de 11,7% par rapport à 1994.

Comme les années précédentes, les pays de l'OTAN ont été les principaux destinataires de la majeure

partie — 87,3% — des exportations militaires canadiennes. La proportion est de 12,7% dans le cas des autres pays, ce qui représente une légère diminution par rapport à 1994. En 1990, le Canada exportait 25% de sa production vers des pays autres que les membres de l'OTAN.

Selon le rapport, les exportations militaires canadiennes vers l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Indonésie et la

Thaïlande ont diminué alors que celles à destination de la France, de la Malaysia, de l'Australie, de l'Argentine, du Danemark et de la Norvège ont augmenté.

Quant aux exportations canadiennes vers les États-Unis, elles ne sont pas chiffrées dans ce rapport pour la simple raison qu'aucune licence d'exportation vers ce pays n'est requise.

Selon le *Registre des Nations unies*

sur les armes classiques, le Canada accapare moins de 1% du marché mondial des armes.

Le ministre a déclaré que le lien «entre la politique d'aide et les achats à caractère militaire dans les pays bénéficiaires» était désormais une question prioritaire pour le Canada. Ainsi, il a rappelé qu'au sommet du G7 à Halifax l'an dernier, les délégations avaient adopté une proposition canadienne de «presser les

banques multilatérales de développement de tenir compte des dépenses militaires au moment d'accorder de l'aide financière».

M. Axworthy a souligné que plusieurs études seront réalisées sur cette question et qu'elles serviront à alimenter les débats d'un symposium international de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) qui se tiendra au Canada l'hiver prochain.

## EN BREF

MISSIONS À L'ÉTRANGER  
EN DANGER

(PC) — Le ministère des Affaires étrangères, qui doit faire face à des compressions budgétaires, pourrait devoir fermer une douzaine de missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. Des ambassades, des consulats et des missions commerciales pourraient ainsi disparaître ou voir leur budget réduit. Mais les compressions les plus importantes pourraient avoir lieu à Ottawa, où des centaines d'emplois seraient menacés. Le ministère cherche actuellement à retrancher 33 millions de son budget de 600 millions, a rapporté dans son édition d'hier le quotidien torontois *The Globe and Mail*. Citant des sources anonymes, le *Globe and Mail* affirme que l'on prévoit réduire la taille de la haute direction et fusionner des services du ministère des Affaires étrangères à Ottawa. Celui-ci emploie plus de 3900 personnes dans la capitale fédérale.

## LA CUM ABDIQUE

(Le Devoir) — L'exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) propose que le conseil vote ce soir en faveur de l'abolition de la réglementation sur l'éradication de l'herbe à poux. Cette décision, prise «à grands regrets», fait suite à un recours collectif intenté contre la CUM au nom des personnes qui souffrent d'allergies à cette plante. Les plaignants allèguent que la CUM ne respecte pas son propre règlement sur l'éradication de la plante qui affecte 150 000 Montréalais. Or, ce recours collectif totalise deux milliards de dollars et grossit de 400 millions annuellement. Devant une telle situation, la CUM ne voit aucune autre solution que d'abolir l'article 7.03 de son règlement 90. «La CUM considère que la population du territoire n'a tout simplement pas les moyens de maintenir cet article, dans le cadre légal actuel, à un coût possible de 400 millions par année», fait valoir l'organisme.

LES COLS BLANCS  
VOIENT ROUGE

(Le Devoir) — Le Syndicat des cols blancs de la CUM (SCFP-FIQ) demande à rencontrer d'urgence le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, et son homologue du Travail, Matthias Rioux, pour ne pas être en reste de la présidente de la CUM, Vera Danyluk. Cette dernière doit s'entretenir avec six ministres du gouvernement Bouchard jeudi prochain. L'épineuse question des relations de travail devrait alors être abordée. Le président du Syndicat des cols blancs, Georges Bazinet, tient aussi à être entendu. «Si Québec juge utile de se pencher sur les demandes et les doléances de la CUM, nous estimons qu'il devrait accorder le même traitement aux représentants des employés», dit-il.

MOINS DE CRIMES  
À LAVAL

(Le Devoir) — Laval a connu une légère baisse de la criminalité en 1995, malgré un accroissement marqué de sa population, indique le rapport annuel du Service de police rendu public hier. Ce rapport révèle que le nombre de crimes par 1000 habitants était de 59,9 en 1995, contre 60,35 l'année précédente. Le document démontre par ailleurs que le taux de criminalité à Laval a connu une baisse constante au cours des cinq dernières années. La tendance à la baisse est particulièrement significative dans la catégorie des vols qualifiés (diminution de 11%). Le taux global de solution des crimes a enfin atteint un sommet en 1995 pour atteindre 35,64%.



49\$\*

TORONTO

\* L'aller simple à partir de Montréal basé sur l'achat d'un billet aller-retour.

CET ÉTÉ, ENVOLEZ-VOUS  
VERS TORONTO EN SHUTTLE  
POUR SEULEMENT 49\$!†

Canadien facilite vos déplacements à Toronto. Du 29 juin au 2 septembre, vous décollez en Shuttle vers Toronto pour le prix exceptionnellement bas de 49\$. Et il y a plus :

- Vous êtes automatiquement inscrit au tirage quotidien d'articles originaux de La Collection Pepsi incluant une veste en cuir de La Collection Pepsi, un vélo de montagne tout terrain au design exclusif Pepsi ou un Discman™ Sony®, une courtoisie de Pepsi
- Vous courez la chance de remporter le grand prix, un séjour de 4 nuits à Orlando en Floride pour une famille de 4 personnes incluant le transport aérien et l'hébergement
- Vous avez le choix parmi 44 vols Shuttle par jour entre Montréal et Toronto

Pour ne pas manquer le Shuttle, appelez Canadien au 1 800 665-1177 ou votre agent de voyages dès aujourd'hui.



FAISLE BOIRE POUR L'AVOIR

voyageant entre le 29 juin 1996 et le 2 septembre 1996 sur les vols Shuttle de Canadien entre Toronto et Montréal ou Ottawa. Aucun achat nécessaire. Ce concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint ou dépassé l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident. Contactez les Lignes aériennes Canadien pour la liste complète des règles et règlements. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International Itée. Les logos de Pepsi-Cola, Pepsi, La Collection Pepsi ainsi que la balle Pepsi sont des marques déposées de PepsiCo Inc.

† Les tarifs, représentant le prix d'un aller simple, sont basés sur le prix d'un aller-retour et n'incluent pas les taxes. S'applique aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de sièges est limité, est sujet à changement et la disponibilité des sièges peut varier selon l'heure, le vol et la date. L'achat des billets doit être effectué au moins 21 jours à l'avance et le séjour doit comprendre au moins une nuit. Les billets doivent être émis dans les 24 heures suivant la réservation. Les billets sont non remboursables à 100%. D'autres conditions s'appliquent. Les tirages quotidiens des prix Pepsi et du grand prix seront accordés aux passagers voyageant entre le 29 juin 1996 et le 2 septembre 1996 sur les vols Shuttle de Canadien entre Toronto et Montréal ou Ottawa. Aucun achat nécessaire. Ce concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint ou dépassé l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident. Contactez les Lignes aériennes Canadien pour la liste complète des règles et règlements. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International Itée. Les logos de Pepsi-Cola, Pepsi, La Collection Pepsi ainsi que la balle Pepsi sont des marques déposées de PepsiCo Inc.

Canadien  
SHUTTLE

VOS AFFAIRES ONT *des ailes.*

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

À la veille de la conférence des premiers ministres

### Chrétien opte pour la stratégie des petits pas

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Le gouvernement libéral veut profiter de la rencontre fédérale-provinciale des premiers ministres qui s'ouvre demain à Ottawa pour lancer une nouvelle approche qui, assure-t-il, permettra «le renouvellement efficace de la fédération» canadienne.

Cette approche à la pièce, «étape par étape et pragmatique», n'a rien de particulièrement excitant et ne produira certes pas de miracles, mais elle permettra d'éviter les sempiternels déchirements de chemises et sorties à l'emporte-pièce qui ont, ces dernières années, fait dérailler le processus d'amélioration du fonctionnement du Canada, a déclaré hier le premier ministre Jean Chrétien.

«Les Canadiens sont fatigués de sortir les mains vides de pourparlers

globaux» comme ce fut le cas dans Meech et Charlottetown, «aussi le temps d'une nouvelle approche, une approche qui fonctionne, est-il venu. C'est pourquoi nous avons changé la technique. [...] C'est la technique des petits pas, des changements graduels», a expliqué M. Chrétien dans un discours prononcé devant un regroupement de gens d'affaires d'Ottawa.

«Dans chaque cas, il s'agit de prendre un dossier, de trouver différentes façons de travailler ensemble pour le régler, pour ensuite passer au suivant. C'est à cela que correspond le renouvellement efficace de la fédération. Cela ne semble pas très excitant, certainement pas autant qu'une bonne bataille constitutionnelle agrémentée de menaces et d'ultimatums.»

«Mais je crois que c'est le genre d'excitation dont les Canadiens peuvent très bien se passer maintenant. [...] Ce dont ils ne veulent pas, c'est du tordage de bras, des menaces et des ultimatums, des crises de colère et des accusations, des accès de jalousie et des gesticulations pour la galerie», a-t-il déclaré. Il a invité tout le monde à mettre fin aux «batailles de clochers» et à «travailler en équipe» plutôt que de tirer, comme on l'a récemment vu dans le dossier de la TPS, la couverture chacun de son côté.

«Les  
Canadiens  
sont fatigués  
de sortir les  
mains vides  
de  
pourparlers  
globaux»

Cette façon de procéder, qui a valu à M. Chrétien les applaudissements de l'auditoire, s'appliquera aux engagements contenus dans le dernier discours du Trône et visant le retrait d'Ottawa de certains secteurs de

compétence provinciale tels les mines, les forêts et la formation de la main-d'œuvre, la création «en partenariat» d'organismes nationaux (inspection des aliments, valeurs mobilières, perception des revenus fiscaux) et la conclusion d'ententes-cadres, par exemple en matière d'environnement.

#### L'économie d'abord

Selon le premier ministre, même Lucien Bouchard — qui disait pourtant, il y a quelques jours, discerner une approche centralisatrice à savoir Trudeauiste dans les intentions fédérales — trouvera son compte dans les propositions d'Ottawa. La promesse du fédéral de renoncer à son pouvoir de dépenser pour créer de nouveaux programmes à frais partagés dans les sphères exclusive provinciales, a-t-il ainsi noté, «va encore plus loin que ce qu'on retrouvait dans l'Accord du lac Meech, que M. Bouchard a appuyé».

Il sera donc beaucoup question d'économie et très peu de Constitution au cours de cette rencontre au sommet, promet M. Chrétien, qui a dit prendre acte de la volonté de ses homologues de ne pas aborder en détail le réexamen de la formule d'amendement constitutionnel.

«Il est évident que certains premiers ministres ne veulent pas de longue discussion sur le mode de révision à la réunion. Je n'ai rien contre. La discussion viendra plus tard, quand tout le monde en voudra. Cela vaut beaucoup mieux que de plonger le pays dans un exercice constitutionnel stérile et inutile», a-t-il soutenu, précisant qu'il donnera à ses collègues «l'occasion d'exprimer leurs points de vue, et ainsi nous nous serons acquittés de l'obligation» d'un réexamen dans un délai de quinze ans fixée par la loi de 1982.

Par ailleurs, beaucoup d'économie, cela signifie, en plus des sujets

déjà mentionnés, deux propositions concrètes: une nouvelle mission d'Equipe Canada et le renouvellement du programme fédéral-provincial-municipal de travaux d'infrastructure.

Dans le premier cas, M. Chrétien a dit espérer être en mesure d'annoncer sous peu l'organisation d'un nouveau séjour à l'étranger de sa super-équipe du commerce.

Dans le second, le précédent programme, à financement tripartite de six milliards de dollars sur deux ans, arrive à échéance, et Ottawa aimerait le relancer. «Ce ne sera pas nécessairement une copie conforme du programme qui s'achève maintenant. Il pourrait viser des secteurs bien particuliers, dans la technologie de pointe ou dans la technologie rudimentaire. [...] Les possibilités ne manquent pas. L'important, c'est de nous inspirer de la réussite de notre partenariat», a-t-il dit.

#### EN BREF

#### LOIS VOTÉES DE FORCE

Québec — Le gouvernement du Québec a proposé hier de suspendre les règles habituelles de procédure à l'Assemblée nationale pour forcer l'adoption de six projets de loi dont plusieurs sont très contestés et qui portent sur les domaines suivants: l'assurance-médicaments; la réforme de l'aide juridique; les nouveaux pouvoirs du ministère du Revenu de fouiller dans les banques de données de tous les autres ministères, organismes publics et municipalités du Québec; les compressions aux commissions scolaires; les services de garde; l'organisation du réseau de la santé. Le gouvernement souhaitait ajourner la session parlementaire aujourd'hui jusqu'à la mi-octobre. À compter du mois d'août, le gouvernement entreprendra des consultations sur diverses politiques et projets de loi: régime des rentes du Québec, commissions scolaires linguistiques, Code de la sécurité routière, politique linguistique, fiscalité et équité salariale.

#### DU PAIN SUR LA PLANCHE POUR L'OLF

Québec — La ministre de la Culture, Louise Beaudoin, reconnaît à la présidente de l'Office de la langue française Nicole René «le droit à son avis». Mais le gouvernement maintient sa volonté de remettre sur pied la Commission de protection de la langue française. La ministre responsable de la Charte de la langue française a entre autres argué, hier, que l'Office a déjà «du pain sur la planche» du côté de la francisation des entreprises. Mme Beaudoin croit que Mme René peut très bien rester à son poste, en dépit de ce désaccord, surtout que la présidente de l'OLF semble satisfaite des amendements au projet de loi 40. La Presse révélait hier que Mme René avait manifesté, en avril, son désaccord avec le rétablissement de la CPLF. Mais Mme Beaudoin a rappelé que le gouvernement a pris sa décision d'après certains critères dont celui voulant que l'OLF n'ait pas les ressources pour remplir ce mandat de surveillance et qu'il était préférable de distinguer la fonction de surveillance de la fonction de conseil auprès des entreprises, qui fait partie du mandat de l'OLF. Mme Beaudoin a soutenu que l'OLF «a déjà du pain sur la planche quand on regarde la stagnation de la francisation des entreprises». En outre, l'OLF a un an pour revoir toute la question des sièges sociaux et des centres de recherche et aussi pour faire en sorte que les entreprises qui ne l'ont pas obtenu leur certificat, ajoute Mme Beaudoin. La CPLF comptera environ 20 employés et son budget sera de «quelques millions».

#### DUMONT ET LA RÉSERVE DE LA SAAQ

Québec — Le chef de l'Action démocratique et député de Rivière-du-Loup, Mario Dumont, a rendu public hier un projet de loi qu'il souhaite pouvoir présenter à l'Assemblée nationale et qui vise à empêcher le gouvernement de puiser dans la réserve de la Société de l'assurance-automobile. Le projet de loi prévoit l'abrogation des articles permettant au gouvernement de transférer à sa guise les surplus de la caisse vers le fonds consolidé de l'État et fixe le niveau des cotisations en fonction des besoins actuariels réels. Rappelons qu'à quelques reprises, en régime libéral, le ministre des Finances avait réalisé des ponctions de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars dans la caisse de la SAAQ. M. Dumont estime que ce genre de détournement de fonds qui ont été perçus à des fins précises — l'assurance — revient à une forme de taxe déguisée. Le président de l'Assemblée nationale doit décider si ce projet de loi est recevable puisqu'il touche à des questions budgétaires. Un projet de loi qui a des effets sur les finances publiques ne peut être présenté que par un ministre. «Comment le gouvernement peut-il s'inquiéter de l'incidence financière de ce projet de loi, demande M. Dumont, alors que le premier ministre s'est engagé en Chambre, le 24 avril, à ne pas répéter les détournements effectués par les précédents gouvernements?»

#### PAS DE POURSUITES CONTRE LES MOHAWKS

(FC) — Le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault a justifié la décision des autorités policières de ne pas tenter de poursuites à la suite de la spectaculaire saisie de cannabis sur le territoire mohawk de Kanesatake, le 30 juillet 1995, en invoquant «l'intérêt de la sécurité publique» et l'amélioration des relations entre les dirigeants autochtones et le Québec depuis cet incident. Aux questions pressantes de l'opposition, M. Perreault a d'abord mentionné que l'enquête est toujours ouverte, mais qu'on n'a pas suffisamment de preuves pour aller plus loin. «Je pense, a-t-il poursuivi, que l'action qui a été menée est de nature à nous diriger vers une situation plus conforme à ce que souhaite tout le monde dans l'intérêt de la sécurité publique.»

#### La sainte paix!



LE DÉPUTÉ de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, que l'on voit ici en compagnie du premier ministre Bouchard, a pris congé de l'Assemblée nationale, hier, après sept années comme représentant de cette circonscription, en souhaitant l'adoption du projet de loi sur l'équité salariale. Atteint de sclérose en plaques, l'ancien syndicaliste énergique et combatif quitte la vie politique pour des raisons de santé. Prenant la parole en Chambre, hier, il a d'abord salué la femme de sa vie, qui prenait place dans la tribune, et «les femmes de ma vie politique». «Je m'en voudrais, dit-il, de quitter cette assemblée sans saluer le courage de toutes les femmes pas assez nombreuses qui s'y trouvent et, en particulier, le courage de la députée de Sherbrooke [Marie Malavoy] et de la députée de Hochelaga-Maisonneuve [Louise Harel, son ex-conjointe] qui ont préparé, qui ont défendu et qui, je l'espère, vont faire adopter le projet de loi sur l'équité salariale.» M. Bourdon a ainsi forcé le premier ministre Bouchard qui, en saluant les convictions sociales de M. Bourdon, a répété que «la loi sur l'équité salariale sera adoptée et nous penserons à lui, ce jour de l'automne prochain où nous allons, je l'espère, tous voter pour cette loi». M. Bourdon a terminé en indiquant qu'il passera l'été dans une auberge de Charlevoix appartenant à sa conjointe et qui porte un nom approprié: «La Sainte Paix».

#### Affaire Bertrand

### Le juge Pidgeon rendra sa décision à la fin juillet

ANDRÉ BELLEMARE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — C'est vers la fin du mois de juillet, à moins d'imprévu, que l'on saura si l'avocat Guy Bertrand a raison de s'adresser au tribunal pour tâcher d'obtenir l'annulation de toute déclaration unilatérale de souveraineté advenant une victoire du OUI à un éventuel prochain référendum.

Les audiences sur une motion d'irrecevabilité de cette requête de l'avocat Bertrand déposée par le gouvernement du Québec ont pris fin hier au Palais de justice de Québec et le juge Robert Pidgeon, de la Cour supérieure, a pris l'affaire en délibéré.

Outre M. Bertrand et le gouvernement québécois, le gouvernement fédéral a décidé d'intervenir dans cette cause et y a délégué des avocats à l'ouverture des audiences, le 13 mai dernier. Cette implication directe d'Ottawa avait irrité au plus haut point le gouvernement du Québec et le premier ministre Lucien Bouchard en particulier, qui y voyaient là «un geste très grave» pour la suite des événements politiques.

Hier, chaque partie a lancé les dernières salves avant la décision du juge. Les avocats ont longuement discuté sur un argument de dernière minute apporté par Québec à l'appui de sa requête en irrecevabilité: l'incapacité, depuis 14 ans, du gouvernement fédéral et des provinces d'adop-

ter la version française de 23 des 30 textes en annexe de la Loi constitutionnelle de 1982 pour qu'ils aient également force de loi.

Selon les procureurs du Québec, cette lacune aurait pour conséquence de rendre inopérante la Constitution et de déclarer nulle et non avenue la requête de M. Bertrand visant à contrer toute déclaration unilatérale d'indépendance.

#### Qui est responsable

Dans la journée d'hier, la grande question devant le juge Pidgeon a été la suivante: qui est responsable de cette situation?

M. Réal Forest, du gouvernement du Québec, a montré du doigt le gouvernement canadien qui n'a pas exercé le leadership attendu pour répondre à un ordre de Londres — celui d'adopter ces textes en français en plus de l'anglais — lors du rapatriement de la Constitution en 1982.

M. Guy Bertrand en a jeté l'odieuse, et d'une manière assez brutale, sur le gouvernement du Québec en l'accusant de se présenter devant le tribunal «avec les mains sales et honteuses parce qu'il n'a rien fait pour forcer le fédéral d'agir pour faire adopter ces textes en français».

Quant à M. Pierre Bienvenu, procureur du gouvernement fédéral, il s'est bien gardé de blâmer qui ce soit. Il a tenté de convaincre plutôt le tribunal de la bonne foi du gouver-

nement canadien, «qui a fait son bout de chemin en s'attaquant à la tâche dès 1984 en créant un comité de rédaction constitutionnelle française».

La traduction de ces textes a été terminée en décembre 1990 mais ils n'ont jamais fait l'objet d'une adoption pour les rendre officiels. M. Bienvenu a expliqué que le fédéral ne peut, seul, corriger cette erreur et qu'il lui faut compter sur la collaboration des gouvernements provinciaux.

L'avocat du fédéral a ajouté que le redressement d'une telle situation devrait se faire par une simple déclaration selon laquelle le résultat n'a pas été atteint, sans pour autant prévoir un délai pour y parvenir.

Selon lui, déclarer la Constitution inopérante à cause de ce retard constituerait un grave danger par le vide constitutionnel que cela entraînerait.

En réplique, M. Forest s'est étonné «de la légèreté avec laquelle le Procureur général du Canada accueille cette obligation constitutionnelle» en ajoutant qu'il ne reste plus rien de cet article 55 de la Constitution de 1982, qui prescrivait que la version française soit adoptée «dans les meilleurs délais».

L'avocat du gouvernement du Québec a rappelé que le Canada bat deux fois le record du Pakistan (qui a mis sept ans avant d'écrire sa Constitution, lors de la proclamation de l'indépendance de l'Inde en 1947 et de la séparation de ces deux États).

### Les ministres des Finances ont discuté TPS

PRESSE CANADIENNE

Fredericton (PC) — Le dossier de la TPS a dominé les échanges de la rencontre fédérale-provinciale des ministres des Finances, hier à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, malgré le refus du titulaire fédéral Paul Martin d'en discuter.

Les ministres se sont attardés à la décision controversée d'Ottawa d'accorder un milliard au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve en guise de compensation pour l'harmonisation de leurs taxes de vente respectives avec la TPS, la taxe fédérale sur les produits et services.

Le Québec, l'Alberta, l'Ontario et la Saskatchewan s'opposent à l'entente, mais chacune pour des raisons différentes.

Québec, qui a procédé à l'harmonisation de sa propre taxe avec la TPS, en 1991, souhaite également obtenir une compensation, réclamant un somme d'à peu près 1,9 milliard.

L'Alberta, qui n'impose aucune taxe de vente provinciale, soutient que l'entente abaisse la TPS dans les Maritimes, ce qui est injuste pour les autres provinces.

Pour sa part, la Saskatchewan croit que la compensation accordée aux Maritimes profiterait davantage à la santé, à l'éducation et aux programmes sociaux, tandis que l'Ontario réprovoie le fait que les contribuables de tout le pays aient à payer pour quelque chose dont ne profite qu'une seule région.

M. Martin a répliqué que ces doléances n'y changeraient rien. «Nous avons eu une discussion et le dossier est clos, a-t-il déclaré. Nous passons à autre chose.»

En fait, les ministres avaient été convoqués à Fredericton afin de discuter de l'avenir du Régime de pension du Canada (RPC), et il en a effectivement été question.

Les Canadiens doivent éventuellement s'attendre à voir augmenter leurs cotisations et diminuer leurs bénéfices, ont fait savoir les titulaires des Finances du pays, à l'issue de leur sommet.

Les ministres se sont entendus sur toute une série de mesures destinées à sauvegarder l'avenir du RPC. Celles-ci ne seront toutefois pas rendues publiques avant que la Colombie-Britannique, absente de la réunion, ait pu en prendre connaissance.

«Tout le monde est prêt à prendre des mesures pour assurer la vitalité du plan. Ça va être difficile de l'éviter. Une hausse des primes n'est pas exclue», a déclaré M. Martin à sa sortie de cette rencontre avec ses homologues provinciaux.

### Le bloquiste Jacob lavé de l'accusation de sédition

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le député bloquiste Jean-Marc Jacob ne devrait pas être accusé d'outrage au Parlement même s'il a agi «imprudemment» en émettant un communiqué, avant le référendum d'octobre dernier, pour encourager les soldats des Forces armées canadiennes postés au Québec à faire partie d'une armée québécoise au lendemain de la souveraineté, conclut un comité parlementaire.

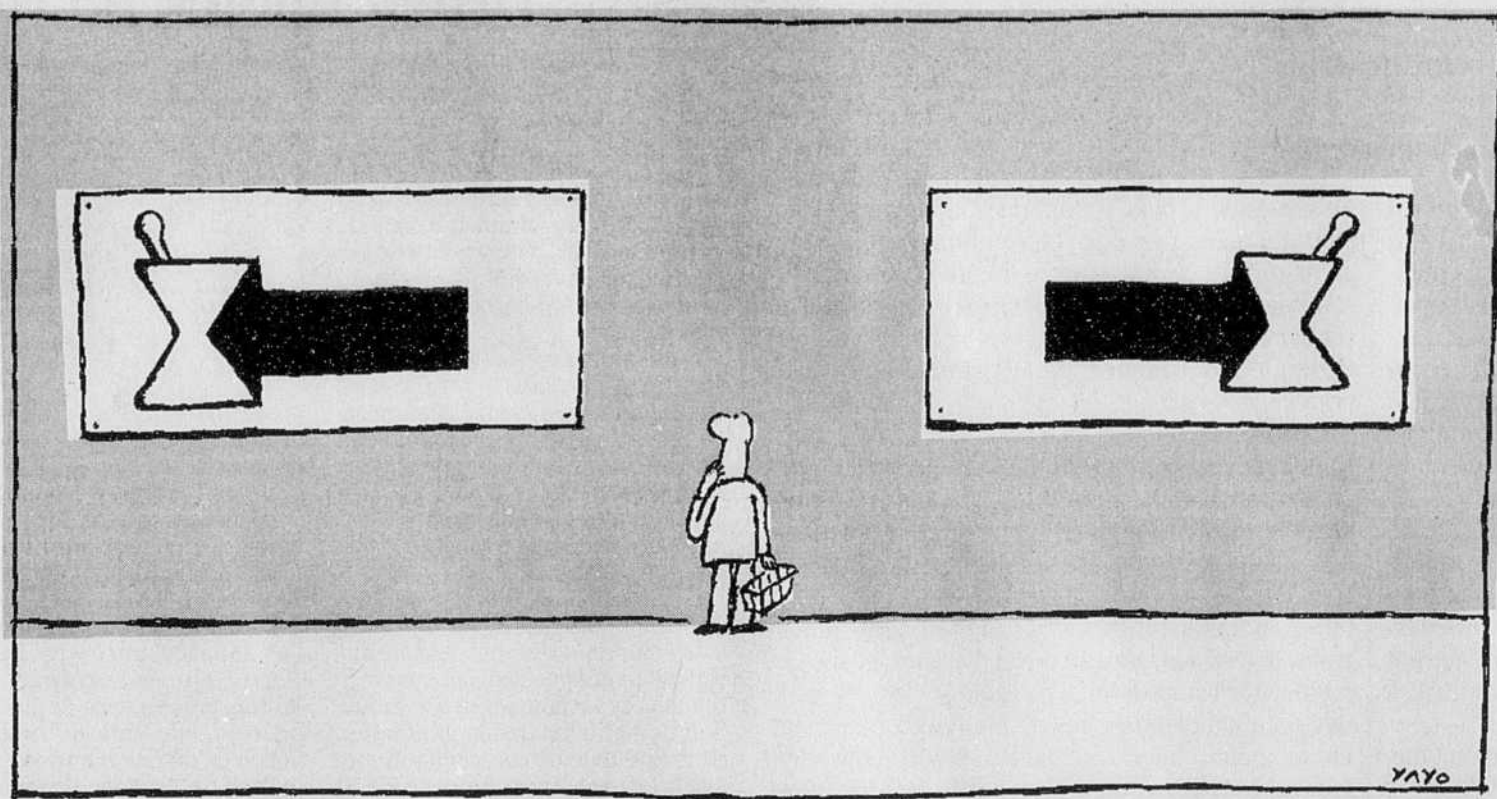
«M. Jacob a agi de manière imprudente en envoyant ce communiqué et il a fait preuve d'un très mauvais jugement. Il a enfreint les rapports traditionnels d'indépendance qui existent entre le Parlement et les Forces armées canadiennes», note-t-on dans le rapport de la majorité libérale du comité de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé hier matin.

Mais son geste ne doit pas être interprété, estime-t-on, comme un acte d'outrage au Parlement parce qu'il n'existe pas assez d'éléments pour considérer le communiqué comme étant séditionnel.

Rarement invoquée, une accusation d'outrage au Parlement peut être portée contre un député qui a miné la crédibilité et la réputation de l'institution. Si l'infraction est reconnue, celui-ci peut aller jusqu'à perdre son siège à la Chambre des communes et même être condamné à la prison — ce qui ne s'est jamais produit.

Le rapport présenté hier clôt un débat amorcé au mois de mars, soit plusieurs mois après le référendum, par le Parti réformiste. Ce dernier prétendait que les propos du député Jacob constituaient un appel à la sédition, un comportement indigne d'un parlementaire.

# Au Québec, on fait la différence!



## Au Québec, on sait reconnaître la différence entre un médicament d'origine et sa copie.

Le Québec reconnaît que les nouveaux médicaments brevetés peuvent éviter des interventions médicales et chirurgicales, réduire les coûts de notre système de soins de santé et contribuer à notre économie. Cette politique industrielle a porté fruit.

Au Québec, on retrouve plus de la moitié des chercheurs de l'industrie pharmaceutique novatrice canadienne qui oeuvrent dans leurs propres laboratoires et en partenariat avec les centres de recherche de nos universités, de nos centres hospitaliers et de nos instituts.

La recherche constitue la principale source d'espoir pour toutes les personnes qui souffrent de maladies considérées aujourd'hui comme incurables.

Certains prétendent que les médicaments d'origine coûtent plus cher que les copies et proposent leur substitution pour économiser à court terme. Ils passent cependant sous silence l'apport de l'industrie pharmaceutique novatrice au Québec :

- Plus de 6 100 emplois directs et 3 600 emplois indirects
- 1,9 milliard de \$ de retombées directes et indirectes
- Cinq des plus grands centres de recherche au Canada
- Près de 240 millions de \$, en 1994 seulement, en recherche biomédicale
- Plus de 650 millions de \$, depuis 1987, en installations et équipement
- La découverte de traitements contre l'hypertension, l'ostéoporose, l'hypercholestérolémie et bien d'autres.

Le Québec fait la différence entre une vision à court terme et des retombées à long terme. Ainsi, il permet pendant une durée de cinq ans seulement après l'expiration d'un brevet, que les médecins, les pharmaciens et les patients aient le choix entre poursuivre un traitement avec le médicament d'origine ou sa copie.

Cette vision équitable du gouvernement du Québec favorise une saine concurrence sur son territoire tout en assurant aux Québécois et Québécoises des emplois dans une industrie de pointe.

 **MERCK FROSST**  
Merck Frosst Canada Inc., Kirkland, Québec

UN MESSAGE D'UNE DES 63 SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU MÉDICAMENT QUI OEUVRENT AU QUÉBEC.

## É D I T O R I A L

## Sous réserves

Lise Bissonnette

La drôle de guerre, ou drôle de paix qui s'installe entre Québec et Ottawa connaîtra un tournant important demain avec la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres à laquelle le chef du gouvernement du Québec, Lucien Bouchard, participera pour la première fois. Au train où vont les choses, les Québécois seront les derniers à prendre connaissance des positions qu'il y défendra.

**P**eu après son accession au pouvoir, M. Bouchard avait convoqué les leaders de la communauté anglophone québécoise au théâtre Centaur, et dans une allocution télédiffusée *urbi et orbi*, avait défini les principes qui guideraient son action à leur égard. La chose pressait, il y avait des pots cassés post-référendaires à réparer. Selon le même esprit, il eût été normal que le nouveau premier ministre, après s'être familiarisé avec les grands dossiers du gouvernement, entreprenne l'ensemble des citoyens de ses positions de référence, d'autant qu'il entend diriger le Québec deux ou trois ans encore et qu'il affirme maintenir le cap sur un autre référendum après l'échéance électorale. L'entre-deux où il manœuvre est complexe, notamment en matière de relations avec le Canada et les Québécois seraient en droit de connaître les paramètres qui définissent sa marque particulière d'affirmation nationale.

Au lieu de quoi, ce gouvernement leur donne le tournis. Un jour, il est plus souverainiste que sa

clientèle le demande en refusant, en dépit du bien commun, d'aller chercher à Ottawa un amendement constitutionnel qui lui permettrait de moderniser son système scolaire. Un autre jour, il affaiblit, pour ne pas dire qu'il démolit 30 ans de batailles pour doter le Québec de ses propres relations internationales en fermant la majorité des délégations étrangères, sans jamais s'en expliquer. Et jour après jour, il n'y a plus moyen de savoir ce qui est acceptable ou non au Québec dans les contentieux fédéraux-provinciaux: bourrée de pièges, la récente proposition d'Ottawa en matière de la formation de la main-d'œuvre est reçue comme «un pas dans la bonne direction», tandis que le silence le plus complet accueille l'annonce d'un projet de loi fédéral qui régira les nouvelles techniques de reproduction et soumettra leur exercice à un organisme central de réglementation malgré que le domaine de la santé soit clairement de compétence provinciale.

L'impression se confirme que Québec a décidé de traiter tous les dossiers au «cas par cas». Une affaire inespérée pour le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, qui annonçait justement la semaine dernière qu'il procéderait au «cas par cas», en espérant que les Québécois finiront par s'en contenter, à l'usage.

Certes, il n'est pas facile de piloter la relation Québec-Canada entre deux référendums, de définir les compromis acceptables dans l'immédiat en remettant à plus tard les décisions fondamentales, de régler au mieux les affaires courantes sans contribuer à un «renouveau du fédéralisme» qui ne serait qu'artificiel mais pourrait s'installer en permanence. Mais le gouvernement du Québec doit aux citoyens de clarifier les bases de ses positions.

Ainsi devrait-il faire son lit sur la question, désormais omniprésente, des «normes nationales» qu'Ottawa veut établir dans tous les champs provinciaux dont il prétend vouloir se retirer tout en gardant la possibilité de soumettre les provinces à des lignes directrices. Même les plus faiblards des gouverne-

ments libéraux qui ont précédé celui, souverainiste, de M. Bouchard, ont refusé que le gouvernement fédéral s'arroge un tel rôle, notamment en matière d'éducation où l'offensive dure depuis plus de 20 ans et semble enfin pouvoir réussir en matière de formation professionnelle. Les propositions en ce sens vont se multiplier avec la décentralisation administrative que promet M. Chrétien, il serait normal de savoir jusqu'où le Québec entend résister (ou pas, sait-on jamais).

Ainsi devrait-on comprendre quels seraient les termes des «arrangements administratifs» que Québec peut conclure avec Ottawa sans hypothéquer l'avenir. Puisqu'il n'est pas question, dans la doctrine Chrétien, de tenter de quelque façon de les enchaîner dans la Constitution, leur valeur à long terme est plus que fragile. Les «retraits» qu'évoque le premier ministre canadien, dans ces conditions, pourraient n'être que temporaires, dictés par une conjoncture budgétaire éphémère. Le fameux «pouvoir de dépenser» que la Constitution et les tribunaux ont solidement reconnu au gouvernement fédéral au cours des années reste toujours en vigueur et le retour de jours meilleurs pourrait bien le ranimer: le premier ministre canadien parle déjà de faire revivre son programme d'infrastructures qui, en 1994, s'est soucie des compétences provinciales comme d'une guigne.

Ainsi devrait-on avoir une idée des compensations financières que le Québec exigera à l'occasion de ces «retraits» qui, pour l'instant, sont des compressions budgétaires fédérales, purement et simplement. Avec les dizaines d'études qui s'accroissent à Québec à propos des chevauchements et envahissements, depuis la commission Bélanger-Campeau jusqu'au dernier référendum, il doit bien y avoir moyen de calculer le dû, et de le défendre sans passer pour des empêcheurs de tourner en rond, ce qui semble être devenu la hantise du gouvernement du Québec, et qui est un bien mauvais principe de gestion.

L'énorme confiance qu'a suscitée l'arrivée de M. Bouchard au pouvoir est un atout qui peut se gaspiller assez rapidement, et dont on voit déjà des signes d'effritement sur la scène intérieure du Québec, qu'il s'agisse du dossier de la professionnalité scolaire, des services de garde, des visées tentaculaires et kafkaïennes du fisc, des fusions municipales, des cafouillages du projet d'assurance-médicaments, des compressions de l'aide sociale, et même des nominations proches du bon vieux patronage. On ne saurait aller loin, dans une société avancée comme le Québec, en tablant sur le culte de la personnalité pour faire accepter les essais et erreurs, l'improvisation, le flou, même si tout cela se présente sous le signe de la bonne volonté.

Le voyage en montagnes russes que le gouvernement fait subir au Québec dans le dossier des relations fédérales-provinciales menace aussi sa crédibilité, dans le domaine même où l'on croyait le premier ministre apte à naviguer au mieux, après les années d'immersion qu'il a passées à Ottawa. Sa capacité de ralliement est encore très grande, mais les réserves s'accroissent, jusque dans l'entourage du pouvoir. Les prochains jours en seront de clarification, indispensables.

**Le premier ministre doit aux Québécois des clarifications indispensables.**

## L E T T R E S

## Que sont nos amis devenus?

L'agressivité des tenants du *One Canada* ressemble de plus en plus à quelque chose qui risque de mener à une guerre civile armée contre les tenants d'un statut de souveraineté pour le peuple du Québec. Qu'est-il donc advenu des grandes manifestations d'amour préférendaires?

Que sont nos amis devenus, qui de si loin étaient venus, pour nous aimer,

Ce sont amis que vent emporte, et il ventait devant ma porte, les emporta. L'amour est mort!

L'espérance du lendemain, ce sont mes fêtes!

(Avec mes excuses au poète!)

Émile Boudreau

Montréal, 10 juin 1996

## Portrait au vitriol

C'est avec un grand intérêt que j'ai lu le portrait au vitriol que M. Angenot dresse de la démocratie québécoise dans *Le Devoir* récemment. J'espère que cette mordante diatribe suscitera de nombreuses réactions de la part des intellectuels québécois de toutes tendances.

Je ne peux toutefois souscrire complètement à l'analyse qu'il fait de la démocratie québécoise et des intellectuels dégonflés. Il est vrai que seule une infime partie de l'intelligentsia participe aux présents débats de société et que plusieurs de ces intellectuels prônent la souveraineté du Québec. Mais une lecture attentive de ce que nous proposons en contrepartie les intellectuels canadiens ne me permettrait sûrement

pas de les croire moins démagogues. Si les idées et propositions véhiculées par ces scribes de l'orthodoxie canadienne étaient appliquées, il n'est vraiment pas certain qu'ils seraient tous en faveur des droits du citoyen. Des dizaines de commentaires glanés dans les pages de journaux comme *The Gazette* ou *The Globe and Mail* peuvent au contraire nous indiquer que la démagogie a plusieurs visages. Espérons qu'un prochain texte de sa part saura faire la lumière sur cet autre visage.

Entre-temps, en tant que citoyen du Québec, je me sens parfaitement protégé par la démocratie qui régit ici nos liens civiques puisque, si ce n'était pas le cas, je n'aurais sûrement pas pris la liberté de lui adresser cette petite missive.

Pierre Gaudreault

Graduate Program

in Communications

McGill University

Montréal, 13 juin 1996

## Des camps de rééducation

Ce serait bien si au Québec il y avait, comme en Chine au temps de Mao, des camps de rééducation où nous pourrions envoyer nos ministres, hauts fonctionnaires, industriels et «gras durs» en tout genre faire un stage. Quand ils arriveraient, il leur serait remis un chèque de 550 \$ avec lequel ils devraient payer leur loyer et vivre pendant un mois. Quand ils sortiraient, je suis sûr que ce ne serait plus les mêmes personnes et qu'ils auraient acquis une nouvelle ouverture d'esprit.

Raymond Lévesque

Longueuil, 12 juin 1996

## Un nouvel apartheid

Les hauteurs de McGill semblent grisantes et nous savons tous qu'elles produisent des actes de bravoure dont on ne peut, bien sûr, discuter le courage et la témérité.

Marc Angenot devient donc un de ces nouveaux héros de la démocratie dont on sait qu'elle est, en ce pays, constamment menacée par une tentation séculaire, ou peut-être génétique, de totalitarisme. Cette fois fulgurante de lucidité, citant René-Daniel Dubois, M<sup>r</sup> Laborit, Julien Benda, nous mène directement vers l'exemple de courage civique qui n'est nul autre que Guy Bertrand. Bientôt, ce seront Galganov, Robert Lecker et Stephen Scott, Pierre Elliott Trudeau, les amis de *Cité Libre* et la longue liste de courageux citoyens que nous entendons et lions à l'ouest de ce nulle part qu'ils aimeraient cerner de remparts afin de goûter aux joies de la liberté.

Il est intéressant d'apprendre, tout de même, que ce dissident de toujours se prépare à ériger les murs d'un nouvel apartheid qui nous fait aussi comprendre que depuis ce 30 octobre, Pierre Bourgault ne pourrait être que prophète!

Nous le savons aussi, nul démagogue ne sévit dans la cour de M. Angenot! Est-il seulement possible de les dénombrer? Ce sont ceux-là mêmes qui choisiraient l'exil dont personne ne doute qu'il sera doré.

En fin de compte, d'où vient cette certitude que d'une chaire et de nombreux titres surgit la lumière? Serions-nous en train de prêter du génie aux lampes?

Michel Clément

Montréal, 14 juin 1996



## Droits limités de reproduction

**L**e 14 juin dernier, le gouvernement fédéral présentait un imposant projet de loi sur les techniques de reproduction. Près de trois ans après le dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête Baird, Ottawa entend régler sévèrement ces techniques et rendre certaines d'entre elles illégales.

Entre autres mesures, la vente de sperme et d'ovules, le recours aux mères porteuses contre rémunération de même que le clonage d'embryons humains tomberaient sous l'étroite surveillance du fédéral. Des amendes élevées et des peines d'emprisonnement sévères seraient imposées aux «contrevenants».

Ottawa met ainsi dans le même sac des procédés ayant des incidences éthiques et sociales fort disparates plutôt que de distinguer clairement les techniques de reproduction de la manipulation génétique. Sans une telle démarcation, on met en danger la capacité et le droit d'adultes infertiles à avoir des enfants en se prévalant des techniques existantes de reproduction.

Dans un tel contexte, ne serait-il pas préférable de mieux encadrer les pratiques actuelles plutôt que de risquer de les rendre impraticables, voire d'en faire des actes criminels? Ne pourrait-on pas s'assurer, par exemple, que les femmes qui «portent» l'enfant d'un couple soient tout simplement et dûment protégées de toute exploitation ou abus?

L'approche d'Ottawa quant aux techniques de reproduction comporte un risque non négligeable d'une intrusion potentiellement abusive dans la vie privée des citoyens incapables d'avoir un enfant sans intervention externe. Difficile de comprendre comment cette restriction — pour reprendre l'expression d'Ottawa — constitue une manière adéquate de «préserv[er] la dignité humaine». À première vue, le projet de loi semble plus punitif que rigoureux et responsable.

D'ailleurs, il est fort probable qu'aux premières amendes ou poursuites imposées à une femme ou un couple infertile, Ottawa se retrouve



JOSÉE LEGAULT

piégé par sa propre Charte des droits, dont l'article 7 stipule que chaque citoyen a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Dans les causes Morgentaler (1988, Cour suprême) et Légère (1989, Cour d'appel du Nouveau-Brunswick), il a été établi que cet article peut inclure certains choix que l'on fait avec son corps. Le juriste Henri Brun, en se référant au juge Wilson, précise dans *Le Droit constitutionnel*, que l'article 7 est lié à une notion de dignité humaine qui inclut le droit de prendre certaines décisions fondamentales libres de toute intervention de l'État (p. 919). Ce qui pourrait comprendre le choix de se reproduire biologiquement — un choix qui découle d'un des instincts humains les plus profonds.

Nonobstant tout cela, on rapporte que le National Action Committee for Women verrait ce projet de loi comme une «étape très importante». Mais une étape vers quoi? Vers une restriction de la possibilité déjà limitée d'enfanter des couples ou des femmes infertiles ou de celles à qui, pour des raisons médicales, on interdit de tomber enceintes et qui choisissent de faire appel aux techniques existantes ou à une mère porteuse?

Est-ce là l'«évolution» qui se cache derrière le paravent d'une présumée opposition à la «commercialisation» de certaines pratiques comme les mères porteuses ou l'insémination artificielle? Au fait, pourquoi serait-il plus «digne» ou socialement acceptable de donner son sperme plutôt que de le vendre — et qui le ferait? La même question se pose avec encore plus d'acuité dans le cas des mères porteuses.

Étrange comme dans une société

où on dit défendre les droits des femmes, on semble peu s'offusquer d'une telle restriction potentielle de leur droit à se reproduire biologiquement. De surcroît — et de manière fort pragmatique —, le Canada n'est-il pas un pays où le taux de natalité ne suffit plus à un renouvellement même minimal des générations?

Bref, qui remplacera les milliers de bébés qui ne pourraient plus naître ici chaque année grâce à certaines techniques de reproduction sous peine de poursuites ou d'amendes? Que feraient alors les femmes qui, pour des raisons qui les regardent, préfèrent ces procédés à l'adoption?

Étrange aussi comment, dans un tel contexte, on s'offusque de la commercialisation des techniques de reproduction alors que l'on semble trouver parfaitement normal l'achat à coups de milliers de dollars de bébés venant de la Chine ou d'autres pays. Nous dira-t-on que l'adoption internationale n'est pas une pratique éminemment «commercialisée»?

C'est à se demander ce que la Commission Baird ou certains groupes de pression peuvent bien avoir contre des procédés permettant aux femmes qui le veulent d'avoir un enfant qu'elles désirent et attendent.

De plus, l'approche d'Ottawa pourrait également encourager les Canadiens à s'«approvisionner» aux États-Unis. Pis encore, on pourrait voir apparaître ici un marché noir de mères porteuses, de sperme et d'ovules. Le tout, avec les dangers que l'on peut deviner à la santé publique ou à des femmes démunies qui deviendraient des proies faciles dans un marché où les prix iraient inévitablement en augmentant.

En d'autres termes, ce n'est actuellement le principe de la réglementation des techniques de reproduction qui est en cause. Bien au contraire. Le problème principal du projet de loi fédéral réside plutôt dans son côté punitif et hautement restrictif envers les femmes et les couples infertiles. Dans un pays qui se targue d'être un grand défenseur des droits humains, connaître les joies d'être parent est en danger d'y devenir un privilège.

## À P R O P O S

## ...de l'aérospatiale et de la défense

Les réponses à une enquête de 1995 permettent de constater que le redressement économique prend de la vigueur dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense. L'expansion de l'activité économique, qui a débuté en 1994, s'est poursuivie en 1995 avec la croissance des ventes à l'exportation.

Dans l'ensemble, les ventes et la production ont augmenté et à mesure que la relance s'est intensifiée, les signes de reprise se sont étendus des sous-secteurs des fuselages et de la propulsion à d'autres sous-secteurs tels que l'avionique et l'espace. Avec l'accroissement de la pro-

duction, l'emploi a augmenté quelque peu à la suite des baisses marquées enregistrées pendant la récession entre 1991 et 1993. L'investissement a continué de croître en 1995, mais plus lentement, ce qui reflète une baisse des dépenses d'investissement des clients (notamment des gouvernements). Les dépenses d'investissement des entreprises dans le secteur lui-même ont continué d'augmenter en 1995.

**Les Industries de l'aérospatiale et de la défense, Direction générale des industries aérospatiales et de la défense, avril 1996.**

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

## IDÉES

Restructuration scolaire

## Un système à plusieurs vitesses

Le projet de commissions scolaires linguistiques de la ministre Marois est porteur de tensions dangereuses et favorise une structure basée sur la richesse des groupes religieux

DIANE FORTIER

Présidente de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal

Court-circuitant délibérément les États généraux de l'éducation, triturant malhonnêtement le large consensus qui existe chez les francophones, la ministre Pauline Marois vient de déposer à la hâte un plan de restructuration scolaire antidémocratique qui remet en cause les fondements mêmes de l'école commune québécoise, compromettant pour des générations à venir l'intégration des allophones à la majorité québécoise.

Les seuls véritables gagnants du projet Marois sont les anglophones qui, compte tenu du peu d'impact du facteur religieux dans leur communauté, pourront consolider leur réseau scolaire. Avec le projet Marois, le gouvernement remplit la seule promesse faite par M. Bouchard à la communauté anglophone lors de son célèbre discours au Centaur.

Déjà aux prises avec de multiples problèmes, Montréal n'avait pas besoin de ce ciel lui tombe sur la tête. Alors que la très grande majorité des intervenants réclament depuis des années une restructuration scolaire qui permette l'établissement de véritables écoles communes, les seules capables de répondre aux besoins du Montréal multiethnique et multiconfessionnel d'aujourd'hui, la ministre Marois s'écroule à genoux devant l'article 93 de la Constitution canadienne, qui garantit le maintien des droits et des privilèges des catholiques et de protestants.

Les commissions scolaires seront dorénavant linguistiques, mais la commission scolaire francophone sera traversée par un enchevêtrement de sous-structures parallèles confessionnelles qui rappellent le labyrinthe d'escaliers de la bibliothèque du film *Autumn de la rose*.

La commission scolaire sera linguistique mais les écoles auront un statut catholique, protestant ou non confessionnel. Et même les écoles non confessionnelles devront offrir un enseignement religieux, catholique et protestant, pour respecter la Constitution, mais possiblement aussi musulman ou d'autres confessions!

Concrètement, on peut prédire, sans risque de se tromper, que l'école de quartier de statut catholique cherchera à recruter des enfants de cette confession, repoussant les enfants d'autres confessions religieuses dans les écoles non confession-

nelles. On reproduira la situation actuelle qui a amené bon nombre de parents non catholiques à inscrire leurs enfants au secteur francophone des commissions scolaires protestantes. On la reproduira à une échelle supérieure parce que le projet Marois va accentuer le caractère confessionnel des écoles!

En effet, les pouvoirs dévolus à la sous-structure confessionnelle sont énormes. Les conseils confessionnels auront des droits de gérance et de contrôle, non seulement sur les aspects confessionnels de l'éducation, mais également, précise le projet Marois, sur «des aspects non confessionnels nécessaires pour assurer le respect du caractère confessionnel des écoles»!

Des commissaires, élus par le cercle très restreint des parents des comités d'écoles confessionnelles, pourront siéger de plein droit, sur le même pied, que les commissaires élus au suffrage universel au Conseil des commissaires.

Ils auront même des droits supplémentaires! Ils auront un droit de regard, nous dit encore le projet de loi, sur «les règles régissant le fonctionnement des écoles, l'adaptation et l'enrichissement des programmes d'études du ministre, l'élaboration des programmes locaux, les règles de discipline des élèves, les ententes de scolarisation visant les élèves de leur confession», ce qui équivaut à un droit de veto. De plus, dans l'affectation du personnel de direction, enseignant et professionnel, la commission scolaire devra se conformer aux critères établis par les comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation!

C'est toute la vie de l'école à statut confessionnel qui devra obtenir l'imprimatur des conseils confessionnels. C'est un recul considérable. Un retour aux années 1950! C'est la victoire des intégristes! S'ajoute à tous ces pouvoirs dévolus aux conseils confessionnels, celui de lever des taxes additionnelles auprès «de leur coreligionnaires, avec leur approbation, pour le fonctionnement de leurs écoles confessionnelles».

On ouvre ainsi toute grande la porte à la création d'un réseau privé pour les catholiques et les protestants à l'intérieur même de la commission scolaire linguistique. La logique d'une telle mesure dans un contexte de compressions budgétaires est bien connue. C'est celle de l'exclusion sur la base de la religion. On peut d'ores et déjà voir pointer à l'horizon des mouvements réclamant de ne payer des taxes que pour les seules écoles confessionnelles.

Le projet est non seulement porteur de tensions religieuses extrêmement dangereuses mais également d'un système d'éducation à plusieurs paliers, selon la richesse du groupe religieux auquel on appartient.



PHOTO JACQUES GRENIER

La ministre Marois cherche à établir la crédibilité de son projet en se réclamant d'un «consensus» social. Mais lorsqu'on prend connaissance de la liste des groupes consultés, on y retrouve une sur-représentation de groupes anglophones et confessionnels. Le consensus, comme on dit familièrement, a été «arrangé avec le gars des vues». La ministre se réfère également à cinq grands objectifs poursuivis, à travers ce projet, par son gouvernement. Mais une critique rapide du projet démontre qu'il contredit quatre d'entre eux. Plutôt que de favoriser l'intégration des immigrants et des immigrants à la communauté francophone, il va, au contraire, instaurer de nouvelles ségrégations, de nouvelles exclusions.

Plutôt que de créer des structures publiques affranchies des allégeances religieuses, il fait renaître des structures confessionnelles qu'on croyait

d'un autre âge. Plutôt que de permettre aux parents et aux communautés locales une plus grande prise en charge de l'école, il remet l'école aux mains des groupes d'intérêt religieux et sera source d'affrontements entre les parents de différentes allégeances religieuses. Plutôt que d'assurer un exercice plus démocratique et plus équitable des libertés de conscience et de religion, il brime la liberté des parents, des élèves et des éducateurs.

En fait, le seul objectif du gouvernement, parmi les cinq identifiés par la ministre Marois, auquel répond son projet, est celui de «respecter son engagement d'assurer à la communauté anglophone la pleine gestion de ses écoles».

Celle-ci a d'ailleurs fait connaître son contentement dès le lendemain de l'annonce du projet de restructuration scolaire. Quant à nous, nous souhaitons que le projet serve à allumer le bûcher de la Saint-Jean.

## Fisc et chômage

Quand les investissements servent à acquérir des robots et des ordinateurs, ils diminuent l'emploi

PIERRE PARISIEN

Enseignant à la retraite.  
Ce texte est la traduction d'un extrait (avec quelques changements mineurs) d'un livre en cours de l'auteur, *Burn this Book, sous-titré An Outrageously Rational Approach to Ethics, Politics and Economics*.

Le chômage coûte cher à l'État. Lorsqu'une entreprise remplace des travailleurs par des machines automatisées et des ordinateurs, le gouvernement perd des contribuables — donc, du revenu — et acquiert des engagements onéreux. Supposons que la moitié des travailleurs congédiés trouve un autre travail et que l'autre moitié devient prestataire de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Le gouvernement perd alors une somme considérable, surtout si on tient compte du fait que les travailleurs qui réussissent à trouver un nouveau job verront probablement leur salaire diminuer. L'État serait alors justifié de taxer les automates et les ordinateurs qui ont remplacé les travailleurs.

Mais comment pourrait-on accomplir cela? Comment les «salaires» des machines pourraient-ils être fixés?

Il y a une façon remarquablement simple et facile — quoiqu'indirecte — de le faire: indexer les impôts des sociétés selon le nombre d'employés utilisés pour générer les profits de sorte que si une compagnie a fait un profit d'un million de dollars avec 200 employés, alors qu'une autre en fait autant avec seulement 50 employés, cette dernière devra payer considérablement plus d'impôts. Ainsi, l'État tue deux oiseaux d'un seul coup: il renforce les recettes du fisc et il encourage l'emploi.

Puisqu'il y a des centaines de sociétés en plus de celles-ci, il faudrait pouvoir comparer n'importe quelle compagnie à n'importe quelle autre. Il nous faudrait donc un étalon-maitre. Si tous les salaires étaient identiques, ce serait simple: il s'agirait d'établir le profit moyen par employé dans l'ensemble des sociétés dans le pays — ou la province, ou l'État américain. (On n'aurait qu'à additionner les profits de toutes les entreprises et à diviser ce nombre par le total des effectifs des mêmes entreprises.)

Mais les salaires ne sont pas identiques. Du point de vue salarial, un travailleur qui fait 80 000 \$ par année en vaut deux qui font 40 000 \$. Mais si on divisait le total des profits des entreprises par le total des masses salariales de ces mêmes firmes, on obtiendrait le profit moyen par dollar salarial, un étalon maître qui serait plus juste envers les entreprises qui ont peu d'employés, mais qui paient de très gros salaires, comme les entreprises dans le sport professionnel, le développement du *software* et la recherche scientifique.

Pour indexer l'impôt d'une compagnie selon l'emploi, il suffirait de calculer le rapport entre le profit de cette firme divisé par sa masse salariale (donc son profit par dollar salarial) et le profit moyen par dollar salarial dans l'ensemble des entreprises. Ce rapport serait l'index de l'emploi. L'impôt brut (non indexé) multiplié par l'index et l'emploi donnerait la taxe payable.

On nous dit toujours que les impôts et les taxes découragent l'investissement et l'emploi. Mais les choses ont changé: quand les investissements servent à acquérir des robots et des ordinateurs, ils diminuent l'emploi. Ce que je propose augmenterait le revenu fiscal sans créer de nouvelles taxes et, du même coup, protégerait des jobs.

On pourrait au moins y penser.

## L'intelligence et la souveraineté

La hargne de l'historien et prophète Angenot s'exerce contre toutes les personnes qui ne croient pas à ses lumières

FRANÇOIS HÉBERT

Écrivain et universitaire

Marc Angenot est intelligent («Démocratie à la québécoise», *Le Devoir*, 13 juin 1996). Trop intelligent. Cela se peut. Cela arrive quand un intellectuel se met à croire à ses idées au point d'en faire son bréviaire, son légendaire, un absolu. Et qu'il se met à les propager comme une foi. Il faut le comprendre: il est normal qu'un tel individu bourré d'idées valorise les idéologies qui valorisent les idées et l'individu. Le reste est littérature, ressentiment, tares. Et quand bien même un tel individu n'existerait pas ou que notre intellectuel ne croirait pas tout à fait à son existence, rien ne l'empêcherait d'en rêver et de faire comme si ce beau monde idéal avait une quelconque réalité, et de se lancer aussitôt dans la préparation d'un enfer pour les adversaires.

Il y a, dans son univers manichéen, pour le dire avec une anacoluthe, les dissidents et les ressentiments. Les premiers, ce sont les bons comme lui: les savants, les désintéressés, les justes, les lucides. Les autres sont les autres, à peine des personnes, des sortes de sacs de plaies, des spectres lourds de griefs socio-gastro-historiques reliés à un passé mal digéré. La hargne de l'historien et prophète Angenot s'exerce contre toutes les personnes qui ne croient pas à ses lumières (lui «qui sait lire l'avenir dans le présent»). C'est le fond de l'affaire.

Pour les détails, il s'agit de savoir si la démocratie est respectée quand 50 % des électeurs plus un prennent une décision, ou s'il en faut 65 % ou 99,9 %. Si le premier ministre du Canada dit que tout référendum québécois n'a qu'une valeur indicative, il n'y a là aucune atteinte à la démocratie, bien sûr, le peuple québécois n'existant pas légalement parlant, et maître Angenot ne s'en offusque pas, qui est légaliste à mort, ce qui étouffe de la part d'un individu qui prône la dissidence.

Les voix pour une «démocratie démocratique»

Combien faut-il de voix pour qu'une démocratie soit démocratique? 50 % + 1 ou 100 % - 1? Le fait de poser ainsi la question est une aberration proprement antidémocratique (car il s'agit tout simplement d'empêcher le peuple québécois de décider seul de son avenir), le symptôme de détresse du faux démocrate (le plan B que l'on met sur la table quand le plan A n'a pas donné le résultat escompté), un truc digne du Conseil du patronat à court d'arguments économiques. C'est un argument hypocrite pour une autre raison: quand on sait que la majorité des francophones ont déjà voté OUI à 60 % et que c'est pour eux, après tout, que le Québec demande quelque reconnaissance.

52 %? 86,57 %? Autant discuter du sexe des anges. Parce que dans la vie comme au ciel, les choses ne sont pas

comme dans les livres ou dans la tête des intellectuels comme Angenot. Richier lui-même le dit: il y a une différence entre un écrivain et un intellectuel. Dans la vie, les choses auraient plutôt tendance à ressembler aux choses dans les romans: nuancées et personnalisées. Dans la vie et en particulier en politique, les choses ne sont pas comme dans les essais de certains intellectuels et encore moins comme dans les livres de droit. Tout le droit est un discours parallèle à la vie, une garantie pour que la vie ne dérape pas; le droit n'est pas le discours même de la vie.

Les idées non plus ne représentent pas, mais côtoient la chatoyante humanité; des femmes catholiques prient et prennent la pilule sans s'embarrasser de résoudre la contradiction, et les poètes vivent d'oxymores harmonieux et prolifèrent joyeusement dans les lieux troubles de l'esprit. Les humains ni leurs pays ne sont faits par les idées, non plus que par leurs lois. C'est exactement l'inverse qui est vrai. Et avant d'avoir leurs lois, les États-Unis ont d'abord été fondés par une dissidence collective, il a fallu une décision, un complot, une volonté, des actes. On inaugure un club de golf de la même façon: sa charte ne saurait précéder ou remplacer son existence même (ses joueurs, son lieu, son herbe), pour me servir des mêmes exemples qu'Angenot. Qu'un intellectuel comme lui soit intelligent au point d'être aussi obtus devant le réel me trouble.

Le peuple, une somme d'unités

Son discours paraît descendre en droite ligne du XVIII<sup>e</sup> siècle français, qui est à l'origine des révolutions française et américaine, ainsi que (pour aller vite en histoire) de la Constitution canadienne de 1982. Dans ce système, le peuple, c'est la somme civique et mathématique des individus. Dieu est l'Être suprême, mais comme il n'y a pas de haut ni de bas, pas de hiérarchie autre que celle, horizontale, de la gauche et de la droite, Dieu ne saurait exister... Il en découle (pour galoper dans les grandeurs) que la morale détrône la métaphysique. Il n'y en a plus que pour la raison. Et pour la «nation», avec ses «citoyens», dont les origines «célestes» ou imaginaires ont été gommées et qui est devenue l'hémicycle que l'on sait, le «salon de la race», expression qu'Angenot prend sans doute à la lettre, oubliant que les Québécois sont également capables d'esprit. Dans son système, la gauche est le Bien, la droite est le Mal; ces notions aident à lire Angenot parce qu'elles aident Angenot à raisonner en même temps qu'elles l'empêchent de penser.

Quand il parle de la souveraineté du peuple, le mot «peuple» signifie pour lui une somme d'unités, mais signifie autre chose (une communauté, une nationalité) pour ces «intellectuels ethniques» qu'il voue aux géonies comme autant de Saddam Hussein qui s'ignoreraient. L'ordre du national (ou de l'éthnique), dit-on désormais quand on veut être éنگlant, méprisant comme un Américain, en as-

similant toute culture autre que la sienne à un folklore dépassé) échappe à notre intellectuel dans son sermon, dans sa diane aux intellectuels, dans son homélie paternaliste, dans sa prose d'instituteur ultradémocrate de gauche.

C'est la loi et l'ordre que défend le bon Canadien Angenot par son éloge de Guy Bertrand, du judiciaire, des droits de l'homme, du purisme électoral, exactement comme cet autre intellectuel déchu, M. Dion, tombé dans la fosse aux lions de la réalité (qui s'y est jeté à la fois pour nous mater et nous sauver). Leur méthode est parfaitement claire, j'allais dire chrétienne et pas seulement pour l'allusion au premier ministre: démoniser l'ennemi. Ici, le mal est tout ce qui est québécois. Ils vous disent: nous sommes purs, vous avez des démons, vous en êtes les victimes. Ils vous disent: vous vous prenez pour des victimes, nous vous aimons. Ils vous disent: ne vous mordez pas, notre dossier est immaculé, nous allons vous sauver. Si nous refusons, ils nous mangent, car ce sont des lions déguisés en bons (chrétiens). C'est nous, les méchants, les lions (piteux). Si nous acceptons, ils nous mangent aussi, comme dans la *Légende dorée*: en effet, les chrétiens ont mangé les lions, ces bêtes païennes. Cette fable paranoïaque en vaut une autre, celle d'Angenot, qui est moralisatrice.

La fraternité

Il y a tout de même une valeur en démocratie que M. Angenot ne voit pas ou feint de ne pas voir: c'est la compassion, l'amitié, la sympathie, le respect, la connivence, la compréhension, l'humilité, l'ouverture, l'écoute, la générosité... C'est une chose toute simple et qui n'a pas de nom, puisque je le cherche. Cette amitié part du cœur, que la raison d'Angenot ne connaît pas, à la différence des politiciens de tout bord, qui ne savent pas raisonner mais savent exploiter les cœurs.

C'est ce qui fait l'humanité des humains, et dont le nationalisme (je n'ai pas dit le nazisme) n'a certes pas le monopole, mais la démocratie non plus. Peut-être le mot «fraternité» exprime-t-il le mieux ce à quoi je songe, malgré sa froideur due au fait qu'il est écrit dans la pierre des frontons des mairies françaises et qu'il a été galvaudé par les humains (dictateurs ou révolutionnaires, conquérants et lâches). Le nationalisme n'empêche pas la fraternité, s'il ne la favorise pas toujours ou à lui seul. La citoyenneté et la démocratie ne font pas plus pour l'amitié entre les êtres que la nation.

Comme toute idée est pure, et toute idée est courte, l'antinationnalisme réactionnaire d'Angenot est aveugle, car il jette le bébé avec l'eau du bain, tout le bébé, des pieds (qu'il n'ose attaquer de front, vu qu'il s'agit du «bon» peuple, selon son épithète descendante) à la tête (qui ne saurait avoir de passeport, c'est bien connu dans le *jet set* universitaire, où l'on est citoyen du monde, mais d'un monde incolore, inodore et sans saveur).

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélier (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lévesque (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Mariève Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyliane Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaires). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dupaté (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lefleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## VILLE «Quand Montréal tousse, les régions attrapent la grippe»

SUITE DE LA PAGE 1

ajouté. Et je sais qu'actuellement, il y a de grands pas qui ont été faits par le gouvernement du Québec.»

Sammy Forcillo entreprendra «une très bonne négociation» avec le gouvernement au cours de la saison estivale. Il fait valoir qu'il est «nécessaire et important» d'obtenir 27 millions supplémentaires de Québec en vue de la préparation du prochain budget de la Ville.

Dans ses négociations avec Québec, la Ville de Montréal entend proposer une série de mesures pour atteindre son objectif de 60 millions.

Ainsi, Sammy Forcillo propose que Québec prélève à la source un impôt annuel de 100 \$ à chaque banlieusard qui emprunte les ponts pour venir travailler à Montréal. Cette mesure pourrait rapporter 31 millions à la Ville.

«C'est assez pour l'entretien des principales voies de circulation de la métropole», estime M. Forcillo, qui propose également, comme alternative, de rétablir le péage sur ces mêmes ponts.

L'argentier du maire Bourque souligne par ailleurs que la Ville investit annuellement 44 millions dans ses équipements scientifiques (Jardin botanique, Insectarium, Planétarium, Biodôme), le musée de Pointe-à-Calière, le parc des Îles et le parc du Mont-Royal. Or, fait valoir M. Forcillo, ces équipements profitent à l'ensemble de la province. Québec pourrait donc verser une compensation à la métropole, qui en assume seule les coûts.

Le ministère des Affaires municipales envisagerait par ailleurs de verser cinq millions à la Ville pour appuyer les efforts de rationalisation entrepris par le maire Bourque.

Des négociations sont également en cours pour que le gouvernement se porte acquéreur d'actifs appartenant à la Ville. Selon des rumeurs persistantes, Québec envisagerait de faire l'achat des terrains du Village olympique ou de Blue Bonnets.

Les négociations pour l'obtention d'un pacte fiscal réciproque ont marqué les relations entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec depuis l'arrivée de Pierre Bourque à la mairie.

En 1994, en pleine campagne électorale, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau s'était engagé à offrir un pacte fiscal à Montréal. Ce dernier avait par la suite mis un bémol à son engagement: pas question de donner à la métropole des outils fiscaux qui puissent être réclamés par d'autres municipalités.

Après des négociations ardues, la Ville et l'ancien ministre des Affaires municipales Guy Chevette avaient conclu un «début» de pacte fiscal de 43 millions en décembre dernier. En vertu de cette entente, la Ville est par ailleurs assurée d'obtenir, dès 1997, une somme récurrente de 33 millions par année de la part du gouvernement.

Selon les indications fournies par M. Forcillo, Montréal empochera donc, en 1997, 15 millions à même la croissance des recettes de la taxe sur les communications, le gaz et l'électricité (TGE) et 18 millions en compensation sur l'ancienne taxe d'amusement.

L'administration Bourque a pour objectif d'aller chercher dans les poches de Québec une somme récurrente de 100 millions — «le véritable pacte fiscal» — en 1999, c'est-à-dire au terme de son premier mandat.

Selon M. Forcillo, la santé financière de Montréal et du Québec tout entier dépend de la conclusion d'une telle entente. «Quand Montréal va bien, tout le Québec se porte bien. Quand Montréal tousse, les régions attrapent la grippe», a-t-il dit.

À l'hôtel de ville, le chef du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), André Lavallée, a fait montre de pessimisme, indiquant que les négociations

pour un véritable pacte fiscal n'avaient toujours pas commencé.

«Jusqu'à maintenant, Sammy Forcillo parle de choses qui ne se sont pas réalisées», a lancé M. Lavallée.

«On s'en va encore vers des demi-mesures, des mesures temporaires, craint M. Lavallée. On n'a pas avancé. L'essentiel des revenus de la Ville provient de l'impôt foncier.»

La Ville se retrouve en effet dans une impasse financière particulière, attribuable au fait que ses revenus dépendent à 83 % de l'impôt foncier. Et comme si ce n'était pas suffisant, la valeur des immeubles résidentiels de Montréal a chuté de 9 % en moyenne pour le rôle 1995-96-97.

L'administration Bourque évalue par ailleurs à 200 millions les iniquités fiscales subies par les Montréalais. Cette somme correspond entre autres aux exemptions de taxes pour le gouvernement (48 millions) et à l'entretien et l'exploitation d'infrastructures régionales (40 millions), tels le Biodôme, le Jardin botanique ou le parc des Îles. Il faut ajouter à cela les dédoublements de factures assumés par les Montréalais pour le transport des écoliers ou les services spécialisés de la police.

## ELTSINE

SUITE DE LA PAGE 1

Il s'agit de l'union de deux hommes politiques mais aussi de deux programmes», a relevé M. Eltsine en signant devant les caméras le décret nommant son nouvel allié.

Pour le Kremlin, l'espoir est clair: qu'une majorité des 11 millions d'électeurs du général Lebed suivent leur candidat et votent Eltsine au deuxième tour qui doit être organisé d'ici la fin juillet.

Boris Eltsine a obtenu 35,02 % des voix au premier tour contre 31,96 % pour M. Ziouganov, selon les résultats quasi définitifs portant sur plus de 99 % des bulletins.

Le porte-parole de Boris Eltsine a ainsi estimé que le ralliement de M. Lebed avait «changé la carte politique du pays», écartant comme «sans fondement» les espoirs du candidat communiste Guennadi Ziouganov, convaincu de récupérer la majorité des électeurs du général. De nombreux analystes considéraient cependant avec circonspection le pari du pouvoir, soulignant que le score surprise d'Alexandre Lebed — qui n'était crédité que de 8 % dans les sondages préélectorales — était le résultat de l'aggrégation d'électorats très disparates.

Quoi de commun en effet entre les régions d'Extrême-Orient où il a réalisé un véritable hold-up sur les électeurs de l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski et les régions réformatrices de la Russie occidentale où il a réussi à se hisser devant les candidats démocrates avec son discours sur un libéralisme économique encadré d'une lutte contre la corruption?

Le général Lebed s'est en tout cas déclaré «persuadé qu'au moins 70 % de [ses] électeurs [le] comprendront et [le] suivront».

Selon un sondage de l'institut VTsIOM effectué avant le premier tour, 35 % des électeurs

de M. Lebed envisageaient de voter pour Eltsine au deuxième tour et 29 % pour Ziouganov.

Mais une autre enquête de l'Institut de sociologie du parlementarisme donnait un résultat inverse, avec 21 % des électeurs du général penchant pour le chef de l'Etat et 29 % pour le candidat du PC. «Ce ralliement est un beau coup politique, qui montre surtout le caractère résolu, actif et décisif de l'équipe Eltsine», estimait un diplomate occidental.

«Ils ont toujours espéré que Lebed arrive troisième, et tandis que les partisans de Ziouganov pensent, ils agissent. Une autre question est de savoir si cela marchera. Lebed a aussi attiré des mécontents qui peuvent encore se retourner contre le Kremlin», poursuit cet observateur.

C'est en tout cas l'espoir des communistes, dont le quotidien *Pravda* affirmait hier, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, que «nous n'avons pas besoin de rallier les dirigeants mais les électeurs [de Lebed], qui rêvent d'une Russie prospère et indépendante de l'Occident».

Le président communiste de la Douma (Chambre basse du Parlement), Guennadi Seleznev, estimait de son côté que le général Lebed était «mort en tant qu'homme politique» après son «marchandage» avec le Kremlin. «Derrière Lebed, il n'y a ni parti ni organisation de masse, il n'a que son nom», ajoutait-il.

Quand à Viktor Ilioukhine, président communiste de la commission de la sécurité nationale de la Douma, il estimait que non seulement le candidat communiste «récupérerait les voix des électeurs du général pour lesquels l'union avec Eltsine est inacceptable» mais que certains électeurs du chef de l'Etat délaisseraient ce dernier en trouvant Lebed «extrémiste».

SUITE DE LA PAGE 1

tution canadienne en matière de confessionnalité.

La coalition comprend les grands syndicats comme la CSN, la CEQ et la FTQ, l'Association des directeurs d'école de Montréal, la Société Saint-Jean-Baptiste, le Mouvement national des Québécois, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), bref une quinzaine de groupes.

Mme Marois a rencontré discrètement lundi soir les présidents des 14 associations péquistes des circonscriptions de la région de Montréal-Centre, réunis en conseil régional, ainsi que la présidente du MEMO, Diane de Courcy, pour discuter de son projet.

Le président du PQ de Montréal-Centre, Bruno Viens, a expliqué au *Devoir* que les députés péquistes avaient exprimé de fortes réserves au plan Marois. Cependant, la ministre a montré un haut degré d'écoute et lui a semblé être «ouverte à la consultation», a-t-il dit.

Les péquistes mettent en doute la capacité de la solution Marois d'atteindre l'objectif du parti, qui vise non pas en soi la création de commissions linguistiques mais plutôt l'utilisation de ce moyen pour favoriser l'intégration des enfants d'immigrants à la majorité francophone.

«Si on crée des ghettos, est-ce qu'on atteint l'objectif d'intégration?», se demande M. Viens.

Par contre, note M. Viens, la création de commissions scolaires linguistiques mettrait entre les mains des anglophones la gestion de leurs écoles. Ici, la création des

instances linguistiques est à la fois le moyen et l'objectif. Mais cet objectif, «même si on l'appuie, n'est pas celui qui est prioritaire pour nous», a-t-il dit.

En somme, la solution Marois permettrait d'atteindre plus vite l'objectif des anglophones sans toutefois garantir l'atteinte de l'objectif des francophones.

Les péquistes de Montréal-Centre vont se réunir à nouveau en août pour discuter de la question.

Rappelons que dans *Le Devoir* de samedi, le député de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Boulerice, exprimait ses craintes dans le même sens.

La présidente du MEMO, Diane de Courcy, a ressenti la même «ouverture de la part de Mme Marois à ce qu'il y ait des modifications au projet qui est sur la table».

Selon Mme de Courcy, Mme Marois s'est montrée sensible au tollé suscité à Montréal par son projet et disposée à «retravailler sa proposition».

La porte-parole de la ministre, Christiane Miville-Deschênes, a confirmé au *Devoir*, hier, que Mme Marois était ouverte à la discussion. «Le projet n'est pas figé dans le béton, il est d'ailleurs soumis à une consultation», a-t-elle dit.

«Mme Marois n'est pas fermée, au contraire, a-t-elle ajouté. Ce qu'on veut, c'est réussir cet exercice-là et implanter le plus rapidement possible les commissions scolaires linguistiques.» Mais la ministre veut «prendre en considération les craintes particulières du milieu montréalais».

Interrogé par *Le Devoir*, le président d'Alliance-Québec, Michael Hamelin, a confirmé l'intérêt du plan Marois pour sa communauté. Alliance-Québec rappelle

depuis 15 ans, des parties importantes du système d'éducation échappent à la communauté anglophone, qui a plusieurs fois demandé le contrôle de ses institutions scolaires.

Le plan Marois permettra aux anglophones de gérer eux-mêmes leur réseau scolaire et de mieux utiliser les ressources actuelles, a expliqué M. Hamelin.

À Montréal, par exemple, on peut actuellement trouver dans le même quartier une école anglophone catholique et une école protestante côte à côte, toutes deux à moitié vides. Le plan Marois permettra donc de regrouper les forces anglophones.

Alliance-Québec estime d'ailleurs souhaitable l'existence de deux commissions scolaires anglophones sur l'actuel territoire de l'île de Montréal, sans préciser pour le moment leurs limites territoriales. «Les parents seront appelés à décider», a ajouté M. Hamelin.

Par contre, Alliance-Québec soulève deux aspects du projet Marois qui devraient être précisés.

D'abord, on s'interroge sur la nature exacte du droit de vote aux prochaines élections scolaires, à savoir comment l'on devra départager un anglophone d'un non-anglophone.

L'autre problème pourrait être potentiellement explosif pour le gouvernement: Alliance-Québec prédit qu'il est très possible que des groupes autres que catholiques et protestants, par exemple des groupes juifs ou musulmans, revendiquent le même droit aux écoles confessionnelles que celui confirmé par le projet gouvernemental auprès des groupes de confession chrétienne.

## MAROIS

## LIBÉRATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

place.» Le Québec compte également sur un groupe de défense des droits des victimes du crime, l'Association Plaidoyer-Victimes. Mais l'approche de l'organisme regroupant quelque 250 membres est très différente de celle généralement observée à l'extérieur du pays. «On a un ton beaucoup plus modéré, reconnaît sa présidente, Arlene Gaudreault. On milite pour que les victimes se voient reconnaître davantage de droits mais on refuse de le faire dans un climat d'antagonisme. Notre organisme s'est ainsi opposé à l'abolition de la révision judiciaire, même si nous sommes en faveur de règles plus strictes.»

Au Québec, les gens œuvrant dans le domaine de la réhabilitation sociale sont largement d'avis que l'adoption à toute vapeur du projet de loi C-45, d'ici la fin de la semaine, vise à apaiser les groupes de l'Ouest, horrifiés par la possibilité que le tueur en série Clifford Olson, qui complète sa quinzième année de détention, puisse même seulement demander une révision judiciaire.

«Pendant trop longtemps, les victimes n'ont pas eu assez de place dans notre système juridique, admet Patrick Altman, directeur général de la maison L'Intervalle. Mais elles exercent aujourd'hui une pression trop forte sur lui. Il ne faut pas oublier que l'Etat détient le monopole de la violence légitime: c'est donc lui, et non la victime, qui peut porter des accusations. En cédant aux lobbys des victimes, c'est cet héritage de la civilisation que nous

nous trouvons à remettre en question.»

Le Bloc québécois, tout en condamnant le caractère précipité de la démarche devant mener à l'adoption du projet de loi litigieux, a néanmoins décidé de l'appuyer, refusant ainsi de se plier aux arguments des opposants, très nombreux au Québec. «Les modifications proposées n'empêchent pas la réhabilitation, affirme Pierrette Venne, porte-parole du Bloc en matières judiciaires. Le projet de loi s'attaque d'abord aux tuteurs en série et je ne pense pas qu'on attire la sympathie de personne avec ça. On peut débattre des principes très longtemps, mais dans la pratique, il y a très peu de personnes visées par ce projet de loi: on est donc rendu dans la grande théorie.»

Les opposants au projet de loi situent pourtant celui-ci dans la foulée d'autres transformations, législatives ou réglementaires, apportées au système de libération conditionnelle afin d'en resserrer les modalités d'application. Les modifications proposées à la procédure de révision judiciaire prennent ainsi une valeur symbolique importante, dans la mesure où elles grombent encore un peu dans la marge de manœuvre du système canadien de libération conditionnelle. Du tournant des années 80 à aujourd'hui, les décisions favorables rendues par la Commission sont ainsi passées de la moitié au tiers.

«On continue de répandre l'idée que le système fédéral de libération conditionnelle est une passoire dangereuse pour le public puisqu'il permettrait à des individus

dangereux de retrouver plus rapidement leur liberté, note Johanne Vallée. Pourtant, quand on prend la peine de regarder ce qui se passe, on constate que la réalité est tout autre.» C'est pourquoi l'ASRSQ, l'Association canadienne de justice pénale, le Conseil des Eglises pour la justice et la criminologie et plusieurs autres groupes demandent au gouvernement d'informer davantage la population sur le bon fonctionnement du système de libération conditionnelle au lieu d'en resserrer les règles.

De façon globale, le taux de succès des libérations conditionnelles accordées aux détenus avant qu'ils aient purgé les deux tiers de leur peine — moment où entre en vigueur la libération d'office — est de 75 %. Du quart des détenus remis en prison alors qu'ils jouissent d'une libération conditionnelle, la moitié seulement le sont pour avoir commis une autre infraction. «Et c'est faute d'avoir respecté les conditions de leur libération que les autres, 12 % retournent en prison, explique Guy Lemire, de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Ceci montre que les mesures auxquelles sont soumis les individus libérés ne sont pas aussi souples que les gens peuvent le penser.»

Le risque de récidive de la part des meurtriers libérés constitue évidemment la grande crainte de la population. Pourtant, les statistiques montrent que cette catégorie de criminels représente un danger très faible de récidive. Entre 1975 et 1990, 658 meurtriers ont ainsi profité d'une libération conditionnelle totale au Canada. Près de 80 %

d'entre eux (510) n'ont jamais alourdi par la suite leur dossier judiciaire. Un peu plus de 13 % (47) ont perdu leur liberté pour bris de conditions et 60 individus (9,2 %) ont perpétré un nouveau crime. Plus significatif encore, moins d'un tiers de ces récidivistes ont été condamnés pour des crimes contre la personne, et seulement cinq d'entre eux — moins de 1 % de tous les meurtriers libérés — ont commis un autre meurtre.

Les chiffres ne sont pas moins éloquentes pour le travail de la Commission nationale des libérations conditionnelles en ce qui concerne les cas de révision judiciaire. Jusqu'en décembre dernier, 74 détenus (42,3 % des personnes admissibles) avaient fait une demande de révision judiciaire. Parmi les 63 révisions faites, 50 demandes ont été acceptées, dont près de la moitié (23) au Québec seulement. Et de ce lot, une seule personne a récidivé, 17 autres jouissant par ailleurs d'une libération conditionnelle totale, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient désormais soustraites de l'emprise du Service correctionnel canadien.

«Quand une personne est condamnée à vie, sa sentence s'applique jusqu'à sa mort, rappelle Marie Beemans, du Conseil des Eglises pour la justice et la criminologie. Une partie de cette sentence est purgée en prison, une autre en maison de transition, et quand l'individu est libéré, il doit se rapporter régulièrement à un agent et respecter les conditions de sa libération.»

À suivre

**DENTISTE** **DENTUROLOGISTE**

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

**Dr Michel Lefort, D.M.D.**  
**Dr Pierre Arès, D.M.D.**  
**Guylaine Brouillette, D.D.**

1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4  
Tél.: 939-2600  
Guy, surie St-Mathieu

**Dr. Robert Prescott**  
& Associés (Omnipraticiens)

**Liposuccion (Anesthésie locale)**  
**Greffes de cheveux au laser**  
**Traitement des rides au laser**

• Collagène • Varices • Obésité

1852, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4  
Tél.: (514) 955-6616 Fax: (514) 955-2104

**CLINIQUE CAPILLAIRE INTERNATIONALE INC.**  
& membre associé Hairfax

**INTÉGRATEUR-VOLUMATEUR**

**LA MICRO-GREFFE**

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

**Céline Simard, dir. consultante**

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4  
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559